# **ADMINISTRATION**

### Table des matières

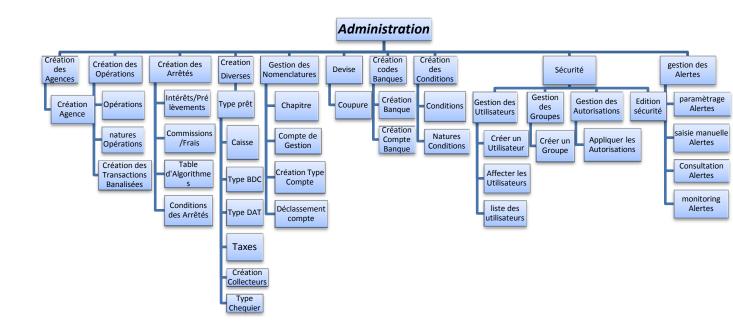
P	GESTION DES OPERATIONS	6
	CREATION D'UNE NOUVELLE OPERATION	8
	MODIFICATION D'UNE OPERATION EXISTANTE	12
	DUPLICATION D'UNE OPERATION EXISTANTE	13
	INTERROGATION D'UNE OPERATION EXISTANTE	13
	SUPPRESSION D'UNE OPERATION EXISTANTE	13
	NATURES DES OPERATIONS	14
	CREATION D'UNE TRANSACTION BANALISEE	15
	MODIFICATION D'UNE TRANSACTION BANALISEE	16
	INTERROGATION D'UNE TRANSACTION BANALISEE	17
	SUPRESSION D'UNE TRANSACTION BANALISEE	17
P	GESTION DES CONDITIONS	18
	CREATION DES NATURES CONDITIONS	20
	CREATION DES CONDITIONS	21
	MODIFICATION D'UNE CONDITION EXISTANTE	24
	DUPLICATION D'UNE CONDITION EXISTANTE	24
	INTERROGATION D'UNE CONDITION EXISTANTE	25
	SUPPRESSION D'UNE CONDITION EXISTANTE	26
P	CREATION D'UNE AGENCE	27
	CREATION AGENCE	29
	CREATION COMPTES DE LIAISON	30
	PARAMETRAGE DE L'APPLICATION	31
P	CREATION DES ARRETES	32
	© CREATION DE LA TABLE D'ALGORITHMES	35
	© CREATION DES INTERETS ET PRELEVEMENTS	37
	© CREATION DES COMMISSIONS ET FRAIS	39
	© CREATION DES CONDITIONS D'ARRETE	41
	MODIFICATION D'UNE CONDITION D'ARRETE	44
	INTERROGATION D'UNE CONDITION D'ARRETE	45
	SUPPRESSION D'UNE CONDITION D'ARRETE	45



P	CREATIONS DIVERSES	47
	© CREATION RECTAVES	
	© CREATION DES TAXES	48
	CREATION D'UN CODE TAXE	48
	MODIFICATION D'UN CODE TAXE	49
	INTERROGATION D'UN CODE TAXE	49
	SUPPRESSION D'UN CODE TAXE	50
	© CREATION D'UN TYPE DE DAT	50
	DUPLICATION D'UN TYPE DE DAT	51
	MODIFICATION D'UN TYPE DE DAT	52
	SUPPRESSION D'UN TYPE DE DAT	52
	© CREATION D'UN TYPE DE BDC	53
	MODIFICATION D'UN TYPE DE BDC	54
	DUPLICATION D'UN TYPE DE BDC	54
	SUPPRESSION D'UN TYPE DE BDC	55
	© CREATION DES TYPES DE CREDITS	55
	PARAMETRAGE TYPE PRET	58
	ONGLET CONDITION	58
	ONGLET CHAPITRE DE COMPTE	59
	ONGLET COMPTE INTERET	59
	ONGLET COMPTE	60
	CREATION D'UNE CAISSE	60
	MODIFICATION D'UNE CAISSE	61
	DUPLICATION D'UNE CAISSE	61
	INTERROGATION D'UNE CAISSE	61
	SUPPRESSION D'UNE CAISSE	62
	CREATION DES COLLECTEURS	62
	MODIFICATION D'UN COLLECTEUR	63
	INTERROGATION D'UN COLLECTEUR	63
	SUPPRESSION D'UN COLLECTEUR	63
ø	GESTION DES LA NOMENCLATURE	64
	CREATION DES TYPES DE COMPTE	66
	MODIFICATION D'UN TYPE DE COMPTE	67
	INTERROGATION D'UN TYPE DE COMPTE	68
	SUPPRESSION D'UN TYPE DE COMPTE	68
	CHANGEMENT DU TYPE DE COMPTE	68
	CREATION DES CHAPITRES COMPTABLES	69
	MODIFICATION D'UN CHAPITRE	72
	INTERROGATION D'UN CHAPITRE	72
	SUPPRESSION D'UN CHAPITRE	73
	CREATION COMPTE DE GESTION	73

	MODIFICATION D'UN COMPTE DE GESTION	73
	DUPLICATION D'UN COMPTE DE GESTION	74
	INTERROGATION D'UN COMPTE DE GESTION	74
	SUPPRESSION D'UN COMPTE DE GESTION	74
	■ DECLASSEMENT ■ Property	75
	■ BLOCAGE/DEBLOCAGE COMPTE DE GESTION	76
P	CREATION DES DEVISES	77
	© CREATION DES DEVISES	78
	MODIFICATION D'UNE DEVISE	79
	INTERROGATION D'UNE DEVISE	79
	SUPPRESSION D'UNE DEVISE	80
	© CREATION DES COUPURES	80
P	SECURITE	81
		83
	CREATION D'UN UTILISATEUR	83
	AFFECTER UN UTILISATEUR	85
	MONITORING UTILISATEURS	86
	EDITION SECURITE	87
	<b>◎</b> GESTION DES GROUPES	87
	CREATION D'UN GROUPE	88
	GESTION DES AUTORISATIONS	90
	APPLIQUER LES AUTORISATIONS	90
	CREATION NIVEAU FORCAGE	91
	COMPTE	91
P	GESTIONS DES ALERTES	93
	PARAMETRAGE DES ALERTES	95
	SAISIE MANUEL DES ALERTES	97
	CONSULTATION DES ALERTES	99
	ABONEMENT AUX ALERTES	99
	MONITORING DES MESSAGES ENVOYES	100
P	CONFIGURATION OPERATEURS MOBILES	102
ø	FOURNISSEURS DE FACTURES	105
		103

CREATION FOURNISSEURS DES FACTURES	107
MODIFICATION D'UN FOURNISSEUR DE FACTURE	107
INTERROGATION D'UN FOURNISSEUR DE FACTURE	108



## **MENU I**

# ESTION DES OPERATIONS

Les transactions de l'application CloudBank font appel aux opérations bancaires.

La gestion des opérations permet de définir les paramètres nécessaires au bon fonctionnement d'une transaction.

Ce sont les éléments de base de la transaction comme un versement espèce, une remise chèque, un virement, un crédit court terme, ....

### Il existe trois méthodes de paramétrage d'une opération :

- Pour les opérations simples, c'est à dire une nature de transaction et un seul code opération.
- Pour les opérations par type, une nature de transaction et un code opération par type.
- Pour les opérations par module, des natures de transaction par type et par module.

### CREATION D'UNE NOUVELLE OPERATION



Saisir le code **Agence** si vous êtes au Site Central, le code de votre agence est pré affiché dans la zone Agence. Il est modifiable si toutes les agences sont autorisées et doit être différent du code agence du Site. Le système affiche le libellé de l'agence.

Saisissez le code opération à créer ainsi que son intitulé.

**Libellés** : permet de définir le libellé, ou la structure du libelle à afficher sur les états.

- 0 le libellé est le libellé que vous venez de saisir ;
- 1 le libellé est saisi lors de la transaction,
- 2 le libellé est une association (combinaison)

Il y a la possibilité de saisir les libellés complémentaires.

Instance de fermeture : Période de transition préalable à la fermeture et à l'apurement (compte secondaire d'une fusion, compte dormant).

Compte fermé : contrôle si le compte est fermé.

**Provision**: contrôle de la provision sur le compte, effectué pour les opérations de retraits, espèces et chèques. Ce contrôle n'est pas nécessaire pour les versements.

Chèque en opposition : dans les opérations incluant un chèque : contrôle des oppositions sur chèques.

**Signature : a**ffichage du contrôle de signature lors de la transaction (contrôle visuel). Contrôle automatique des signatures scannées.

### Comptabilisation, soit:

• Comptabilisation en net sur le compte client.

Ou

• Comptabilisation du nominal de l'opération sans les frais (une écriture pour le nominal et une écriture pour les frais transactionnels).

### Sens de l'opération :

- D: opération au débit.
- C : opération au crédit.
- I : opération de sens indéterminé.

### Mode de calcul de la date de valeur :

- Un calcul calendaire (par ajout en plus ou moins du nombre de jours à la date comptable).
  - Un calcul non calendaire (en tenant compte des jours fériés).

Opération à éditer sur l'état de décision : permet de faire apparaître une opération en attente, et de la dénouer via l'intervention d'un gestionnaire ou d'un décisionnaire.

Nombre de jours de recyclage : directement lié à l'édition sur l'état de décision, permet de définir le nombre de jours pendant lequel l'opération sera conservée en attente (concerne uniquement les transactions de back office).

Si elle n'est pas dénouée avant ce délai, elle sera alors supprimée.

Saisie autorisée des Opérations Diverses : définit s'il est possible de saisir des O.D pour cette opération.

Exonérée de la commission de mouvement ou non.

C'est une condition qui est utilisée pour le calcul des arrêtés de compte.

Cette zone n'est renseignée que pour les OD.

Le code opération correspondant à la **nature opération** est très important. Il va permettre de faire **le lien** entre le code de l'opération de l'EMF et la nature de l'opération fournie par CloudBank.

Les codes opérations sont librement choisis par l'EMF dans une fourchette comprise entre 001 et 999.

Vous devez préciser si la **devise de l'opération** est uniquement celle locale. (Permet de définir si une opération ne peut être effectuée que dans la devise nationale).

Gestion de l'arbitrage : permet de définir si l'arbitrage est géré pour cette opération.

Si l'opération n'est gérée que dans la devise nationale, il ne peut pas y avoir d'arbitrage.

L'arbitrage implique d'avoir obligatoirement deux devises dans une opération.

**Edition de la devise de référence** : Permet de définir si les commissions, frais et taxes sont affichés dans la devise de référence de la condition ou dans la devise du compte.

Exemple : Pour une opération de vente en dollars, la commission sera calculée par rapport au dollar mais comptabilisée en devise nationale (obligation comptable). Si l'édition de la devise de référence est renseignée à OUI, la commission apparaîtra alors en dollar sur le bordereau.

Transfert en temps réel : indique si les données de l'opération sont transférées en temps réel au site central, si cette option est possible.

Service de l'opération : permet de définir quel service interne va gérer cette opération.

**Regroupement**: permet de regrouper des opérations lors du traitement des mouvements afin d'éditer le journal. Une totalisation s'effectue alors par un code regroupement.

Date de mouvement : le but est de décider si cette opération va mettre à jour la date de mouvement du compte. Si tel est le cas, le compteur des

mouvements constatés sur le compte est remis à 0. Cette mise à jour est renseignée à NON lorsque le compte n'est plus mouvementé et que des agios ont par exemple été calculés. Le fait de mettre à jour empêche de pouvoir mettre le compte en instance de fermeture ou de le fermer définitivement.

Capitaux en plus : rentre dans l'analyse des mouvements et de leur montant. Dans le cadre d'une extourne suite à une erreur de la banque, le solde des mouvements du client ne doit pas être affecté par cette erreur. Capitaux en plus à NON permettent de corriger le montant de l'erreur et de d'empêcher sa prise en compte dans le calcul des mouvements sur le compte.

Indisponible : permet de définir si l'opération engendre un indisponible et met cet indisponible à jour. Le montant de l'opération ne peut être en fait utilisé pendant une durée de temps donnée. Si une personne, avec un solde à 0, utilise immédiatement ce montant, soit elle aura un refus pour découvert, soit une dérogation lui sera accordée mais elle devra s'acquitter des agios jusqu'à la fin de la mise en indisponibilité de ce montant.

**Edition des avis** : il s'agit des éditions des avis en fin de journée Débit et Crédit, avis à envoyer aux entreprises, le plus souvent. Il est possible d'exclure des profils clients.

Vous pouvez confirmer votre saisie : vous passez alors à l'écran suivant, lequel permet la saisie des chapitres comptables autorisés pour cette transaction.

Les chapitres comptables autorisés : Saisir les chapitres comptables autorisés pour cette transaction (20 possibilités).

Si vous saisissez "3\*\*\*\* ", les chapitres comptables 300000 à 399999 sont autorisés, de même si vous saisissez "\*\*\*\*\*, tous les chapitres sont autorisés pour cette opération.

Les chapitres sont définis dans la gestion des chapitres comptables.

Il s'agit d'une sécurité supplémentaire au niveau des opérations afin de ne permettre la saisie de certaines opérations que sur des comptes dûment répertoriés par un chapitre comptable. Cela permet de définir les chapitres autorisés pour l'opération. A ces chapitres sont rattachés des comptes. Ces comptes sont saisis au moment du traitement de l'opération.

CloudBank va chercher à quel chapitre est associé le compte et si ce même chapitre est autorisé pour cette opération. Si cela n'est pas le cas, il y aura un refus de traitement.

**Profils de clientèle exclus** : autre notion de sécurité qui permet de refuser l'accès d'une opération précise à certains profils de clientèle.

Oppositions à contrôler : permet de définir les différents contrôles que doit effectuer le système lors du traitement de l'opération, à condition qu'ils soient renseignés à OUI dans cette zone.

On retrouve ici les oppositions librement gérées par l'EMF.

Vous pouvez confirmer votre saisie par la touche « Ok » ou abandonner par « Quitter ».

Si une création, modification, duplication ou suppression est effectuée sur un code opération au site central, alors l'utilisateur est invité à répliquer l'action à toutes les agences. L'utilisateur peut refuser en cliquant sur "Abandon" ou bien accepter en cliquant sur "Ok".

Si l'utilisateur accepte la réplication, chaque agence sera créée, mise à jour ou bien supprimée tour à tour. Ce processus peut être long car le programme doit attendre que l'opération ne soit plus en cours d'utilisation pour effectuer la mise à jour.

Lorsqu'une agence est mise à jour, elle est à nouveau disponible même si les autres agences ne sont pas encore mises à jour.

### MODIFICATION D'UNE OPERATION EXISTANTE

Vous devez saisir le code agence et le code de l'opération à modifier. Les caractéristiques de cette opération s'affichent. Vous pouvez les modifier.

Quand vous avez modifié les données du premier écran, vous pouvez :

- Abandonner la modification en quittant l'écran.
- Passer aux écrans suivants en cliquant sur l'onglet correspondant.

### Vous pouvez ensuite:

- Revenir à l'écran 1 en cliquant sur l'onglet.
- Valider la modification : les modifications sont enregistrées.
- Abandonner la modification en cliquant sur « quitter ».

### DUPLICATION D'UNE OPERATION EXISTANTE

Vous devez saisir le code agence et le code de l'opération à dupliquer. Les caractéristiques de cette opération s'affichent. Saisissez le code agence et le code opération de la nouvelle opération. Vous pouvez ensuite modifier les données pré-affichées.

Quand vous avez modifié les données du premier écran, vous pouvez :

- Abandonner la duplication en cliquant sur « quitter ».
- Passer aux écrans suivants en cliquant sur les boutons correspondants.

### Vous pouvez ensuite:

- Revenir à l'écran 1 en cliquant sur l'onglet.
- Valider la duplication : la nouvelle opération est enregistrée.
- Abandonner la duplication en cliquant sur « quitter ».

### INTERROGATION D'UNE OPERATION EXISTANTE

Vous devez saisir le code agence et le code de l'opération à consulter. Les caractéristiques de cette opération s'affichent. Vous pouvez :

- Abandonner la consultation en cliquant sur « quitter ».
- Passer aux écrans suivants en cliquant sur les boutons correspondants.

### SUPPRESSION D'UNE OPERATION EXISTANTE

Vous devez saisir le code agence et le code de l'opération à supprimer. Les caractéristiques de cette opération s'affichent.



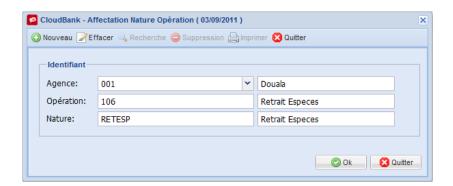
### Vous pouvez:

- Supprimer l'opération en cliquant sur Le bouton « Ok ». Attention, la suppression est irréversible.
  - Abandonner la suppression en cliquant sur « quitter ».
- Consulter les écrans suivants en cliquant sur **les boutons** correspondants.

### Vous pouvez ensuite:

- Revenir à l'écran 1 en quittant les autres(vous devez revenir à l'écran 1 pour supprimer l'opération).
  - Abandonner la suppression en cliquant sur « quitter ».

### **NATURES DES OPERATIONS**



Agence : Saisir le code Agence. Si vous êtes au Site Central, le code de votre agence est pré affiché dans la zone Agence. Il est modifiable si toutes les agences sont autorisées et doit être différent du code agence du Site. Le système affiche le libellé de l'agence.

Opération: saisir le code de l'opération ainsi que son libellé.

Nature : saisir le code nature de l'opération ainsi que le libellé.

Vous avez la possibilité de faire la recherche dans la base de données pour ces champs.

Le code opération correspondant à la nature opération est très important. Il va permettre de faire **le lien** entre le code de l'opération de l'EMF et la nature de l'opération fournie par Cloudbank.

Les codes opérations sont librement choisis par l'EMF dans une fourchette comprise entre 001 et 999.

### CREATION D'UNE TRANSACTION BANALISEE

La transaction banalisée permet à la banque de gérer des transactions non répertoriées dans CloudBank.

Chaque type de transaction banalisée est identifié par un code opération.

A la différence des saisies d'opérations diverses, on a la possibilité d'associer des conditions, frais ou commissions par type de transaction banalisée.

Pour des raisons de sécurité, il est possible de pré-renseigner les comptes à imputer au débit et au crédit.

On peut effectuer des transactions en devise, avec un des deux comptes obligatoirement dans la devise de la transaction.

Aucun arbitrage n'est possible, les comptes ne peuvent être que dans la devise nationale ou dans la devise de la transaction.

### Saisir le code agence.

Code type de transaction : affecte un numéro de 0 à 999 pour déterminer un type de transaction banalisée. Il est préférable dans la mesure du possible d'avoir le code type de transaction égal au code opération.

Code opération associé : attention, ce code doit exister dans la gestion des opérations.

Le système affiche le code nature opération rattaché à l'opération.

Se référer au paramétrage des opérations pour toutes les autres conditions des transactions banalisées.

Vous pouvez prédéfinir les **comptes** donneurs d'ordre, qui seront affichés automatiquement sur l'écran de saisie d'une transaction.

Cochez les cases « modifiable » si vous souhaitez que le compte soit changé pendant la saisie.

Si **l'agence du compte** de contrepartie est renseignée et que le compte de contrepartie n'est pas modifiable, alors l'agence n'est pas modifiable pendant la saisie.

Saisissez le libellé du mouvement qui sera imprimé sur les états et le bordereau.

Il est possible de saisir des libellés complémentaires pour le compte à débiter ou à créditer. Ces informations seront saisies dans la gestion des opérations via la gestion des libellés complémentaires.

Validez par « Ok » pour créer la transaction ou abandonnez par la touche «Quitter ».

### MODIFICATION D'UNE TRANSACTION BANALISEE

Cliquez sur le bouton modifier du menu à droite de l'écran.

Saisissez le code agence.

Saisissez le code de la transaction.

Le système affiche toutes les données et vous donne la possibilité de faire les modifications (le code transaction n'est pas modifiable).

A la fin de la saisie validez par la touche « Ok » pour enregistrer la modification ou abandonnez par « Quitter ».

### INTERROGATION D'UNE TRANSACTION BANALISEE

Cliquer sur le bouton «interrogation» du menu à droite de l'écran.

Saisissez le code agence.

Saisissez le code de la transaction.

Le système affiche les caractéristiques de la transaction.

Quitter la consultation par la touche « Quitter ».

### SUPRESSION D'UNE TRANSACTION BANALISEE

Cliquer sur le bouton « suppression » du menu à droite de l'écran.

Saisissez le code agence.

Saisissez le code de la transaction.

Le système affiche les caractéristiques de la transaction.

Validez la suppression par la touche « Ok » ou abandonnez par « Quitter »

## **MENU II**

# ESTION DES CONDITIONS

Certains paramètres d'une opération, comme la date de valeur, les frais, les taux d'intérêt, etc. peuvent varier en fonction du client impliqué dans la transaction et de la devise de la transaction.

Il s'agit donc de lier un compte, client, un profil ou toute la clientèle de la banque avec l'opération, la devise et le paramètre concernés.

En définissant un quadruplé (compte, opération, devise, paramètre) ou (client, opération, devise, paramètre), ou (profil, opération, devise, paramètre) ou (EMF, opération, devise, paramètre), le lien est établi.

Ce quadruplé est une **condition** et le paramètre est une **nature de condition**. A une condition, on associe :

- Sa valeur (c'est le nombre de jours de valeur, le montant des frais d'opération, le taux d'intérêt...).
- Sa devise de référence, s'il s'agit d'un montant (c'est la devise dans laquelle est exprimée la valeur).

Lorsque le système a besoin d'un paramètre au cours d'une opération, il recherche donc une condition dans l'ordre suivant :

- Quadruplé (compte, opération, devise, paramètre)
- Quadruplé (client, opération, devise, paramètre)
- Quadruplé (**profil,** opération, devise, paramètre)
- Quadruplé (banque, opération, devise, paramètre)

En effet, le système recherche toujours la condition particulière avant d'appliquer la condition générale.

De plus, on peut permettre aux utilisateurs d'un niveau d'habilitation de modifier la valeur de la condition dans des limites fixées.

La gestion des conditions se déroule donc en deux étapes :

- La définition des natures de condition.
- Le rattachement des conditions à une opération.

### **©** CREATION DES NATURES CONDITIONS



Agence : Saisir le code Agence. Si vous êtes au Site Central, le code de votre agence est pré affiché dans la zone Agence. Il est modifiable si toutes les agences sont autorisées et doit être différent du code agence du Site. Le système affiche le libellé de l'agence.

Opération : saisir le code de l'opération et le libellé s'affiche.

Nature : saisir le code nature de la condition ainsi que le libellé.

### Choisissez le type de condition :

- Commission.
- Frais.
- Date.
- Algorithme.
- Autres.

Type de valeur : Permet de définir si la condition est exprimée en :

- Montant.
- Taux.

Type de variation : Permet de définir si la variation est exprimée en :

- Montant.
- Pourcentage.
- Pas de variation.

Non taxable : précisez si les frais ou les commissions sont appliqués hors taxes.

Valeur TTC: cochez la case si les commissions et frais sont applicables TTC.

Taxes: choisissez le type de taxes à appliquer.

Taux: saisissez le taux de la taxe.

Choisissez la **périodicité** de la condition (mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle).

Précisez le nombre de jour d'application de la condition dans un mois.

Validez par la touche « Ok » pour créer la nature de condition ou abandonnez en cliquant sur la touche « Quitter ».

### CREATION DES CONDITIONS

La gestion des conditions permet de lier des conditions à une opération.

Le paramétrage des conditions s'effectue par agence, par opération et par devise.

Les natures de condition ont trois types possibles ("Montant", "Taux» et "Algorithme").

Lorsqu'une nature de type "Algorithme" est choisie, une recherche est possible sur le champ de saisie de la valeur, et lorsqu'un code table algorithme a été saisi, il est possible d'en consulter le détail en appuyant sur la touche...

Avec une nature de type "Algorithme" la devise de référence de la condition n'est pas renseignée.

Dans le cas d'une nature de condition associé à un algorithme, la valeur saisie doit correspondre à un code table déjà paramétré.

Cette option est également activée lors de l'actualisation des conditions.



L'agence : il s'agit de l'agence de l'opération.

Le code opération : le code opération, sur laquelle la condition va s'appliquer, a été créé dans la gestion des opérations.

Le code devise : Il s'agit du code de la devise de transaction. Il est possible de renseigner "\*". Cette condition est alors toute devise.

Vous allez ensuite spécifier le champ d'application de la condition.

CloudBank offre la possibilité de gérer quatre niveaux de condition. Le système va toujours chercher la condition la plus fine.

Le profil client : la condition peut s'appliquer à un profil particulier de clients défini par la banque.

OU

Le numéro du client : CloudBank permet de saisir des conditions par client dans la mesure où le client négocie ses conditions. Cette condition s'applique alors à tous les comptes du client.

OU

Le numéro de compte : La condition ainsi définie, s'applique alors à un compte en particulier.

Vous pouvez afficher une fenêtre de recherche sur chacune de ces trois zones.

La date d'application : il est possible de définir une date d'application pour la valeur d'une condition et d'avoir ainsi une valeur x pour une première date d'application et une valeur y pour une deuxième.

En création, la date d'application est par défaut la date comptable.

En interrogation et en suppression : la saisie de la date d'application est obligatoire.

**En modification** : la saisie de la date d'application est obligatoire. Elle doit être antérieure ou égale à la date comptable. Elle est non modifiable.

Si plusieurs conditions antérieures à la date comptable existent, il est possible de modifier uniquement la plus récente.

Il est possible de créer une nouvelle condition ayant comme date d'application la date comptable afin d'historier les modifications.

Si une condition est rappelée en modification le même jour que sa création, il ne faut pas créer une nouvelle condition mais modifier la condition existante.

**En duplication**, il s'agit de rappeler une condition existante et de créer une nouvelle condition ayant comme date d'application la date comptable.

En actualisation, il s'agit de rappeler une condition avec la possibilité de modifier les valeurs de la condition pour une date d'application postérieure à la date comptable.

Il est possible également de créer une nouvelle condition pour la date d'application renseignée.

La devise de référence : permet de déterminer dans quelle devise est exprimée la valeur de la condition.

La valeur : détermine la valeur de la condition. Elle a déjà été paramétrée en montant ou en taux dans l'écran de création des natures conditions.

Le niveau de forçage : Vous pouvez ensuite donner la possibilité de modifier cette valeur à certains utilisateurs.

Vous saisissez donc le niveau de forçage à partir duquel un utilisateur peut modifier la valeur puis les variations en plus et en moins autorisées.

Les variations : ces variations sont exprimées en montant ou en pourcentage selon la nature de la variation.

Ainsi, une variation en plus ou en moins va être associée à un niveau de forçage.

L'utilisateur qui a le niveau de forçage requis, peut alors faire varier la valeur de la condition si son niveau de forçage est supérieur ou égal au niveau de forçage de la variation.

Remarque : CloudBank cherche toujours la condition la plus fine et s'il ne la trouve pas, il cherche la condition juste au-dessus et ceci jusqu'à la condition générale, c'est-à-dire la condition EMF.

Cliquer sur le bouton « Ajouter » pour remplir la nature condition dans le tableau.

Enfin, validez la création par la touche « Ok » ou abandonnez la création par la touche « Quitter ».

### **MODIFICATION D'UNE CONDITION EXISTANTE**

Saisissez le code agence.

Saisissez le code opération.

Le système affiche les natures conditions liées à ladite opération dans le tableau.

Cliquer sur une ligne pour afficher les données de la nature condition dans les champs de saisie.

Modifier les données nécessaires en précisant la date d'application, si la valeur de la condition à subi une modification.

Si la modification porte sur la valeur de la condition, et dans le cas où, des variations sont admises pour la nature de condition, les niveaux de forçage et les variations correspondants à la nature de condition peuvent être également modifiés.

Si plusieurs conditions antérieures à la date comptable existent, il est possible de modifier uniquement la plus récente.

Ensuite cliquer sur le bouton « **Update** » pour enregistrer les données dans le tableau.

Si une condition est rappelée en modification le même jour que sa création, il s'agit alors de modifier la condition existante et non pas de créer une nouvelle condition.

Enfin, validez ou abandonnez la modification.

### DUPLICATION D'UNE CONDITION EXISTANTE

Il s'agit de rappeler une condition existante et de créer une nouvelle condition ayant comme date d'application la date comptable (procéder aux mêmes contrôles que lors de la création). Vous allez dupliquer la valeur d'un quadruplé1 (opération1, devise1, banque ou profil ou client ou compte,

nature1) dans un quadruplé2 (opération2, devise2, banque ou profil ou client ou compte, nature2).

Vous devez saisir l'agence.

Saisissez le code opération.

Le système affiche les natures conditions liées à ladite opération dans le tableau.

Cliquer sur une ligne pour afficher les données de la nature condition dans les champs de saisie.

Modifier les données nécessaires en précisant la date d'application de la nouvelle nature condition.

Vous pouvez éventuellement modifier la devise de référence et la valeur de la condition dupliquée.

Vous pouvez ensuite modifier les possibilités de variation de la valeur en changeant le niveau de forçage ou les variations autorisées.

Cliquer sur le bouton « Ajouter » pour remplir la nouvelle nature dans le tableau.

Enfin, validez ou abandonnez la duplication.

### INTERROGATION D'UNE CONDITION EXISTANTE

Cette interrogation vous permet de connaître la valeur d'une condition existante.

Vous devez saisir le code agence.

Saisissez le code opération.

Le système affiche les natures conditions liées à ladite opération dans le tableau.

Cliquer sur **une ligne** pour afficher les données de la nature condition dans les champs de saisie.

La devise de référence de la valeur de la condition et les variations autorisées en fonction du niveau de forçage s'affichent.

Vous quittez l'interrogation en cliquant sur la touche « quitter ».

### SUPPRESSION D'UNE CONDITION EXISTANTE

Vous devez saisir le **code de l'agence**. Saisissez le **code opération**.

Le système affiche les natures conditions liées à ladite opération dans le tableau.

Cliquer sur une ligne pour afficher les données de la nature condition dans les champs de saisie.

La devise de référence, la valeur de la condition et les variations autorisées en fonction du niveau de forçage s'affichent.

Cliquer sur le bouton « Remove » pour enlever la nature de la liste du tableau.

Vous pouvez alors:

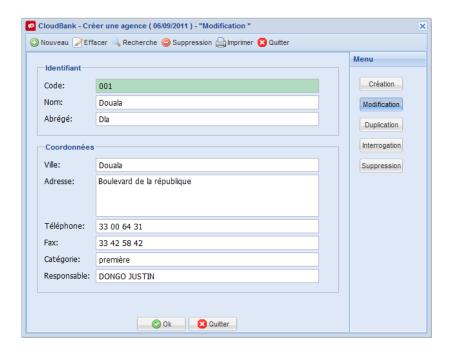
- Supprimer la condition en validant l'opération. Attention, cette suppression est irréversible.
  - Quitter l'interrogation.

# **MENU III**

# REATION D'UNE AGENCE

Ce menu vous permet de créer les agences dans la base des données, et faire des paramétrages sur les comptes de liaisons.

### **CREATION AGENCE**



Vous saisissez le code de l'agence à créer.

Vous saisissez le **nom** de l'agence et un **abrégé** si nécessaire.

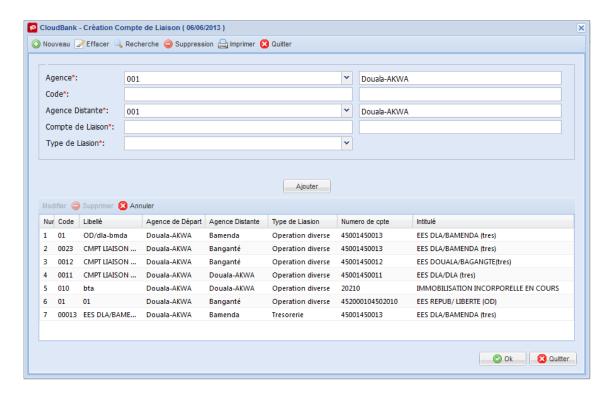
Renseignez les informations suivantes :

- Catégorie.
- Adresse.
- Localisation.
- Téléphone.
- Fax.
- Responsable (Directeur d'agence).

Validez la création en appuyant sur la touche « Enregistré » et ladite agence s'ajoute à la liste que présente le tableau.

### **©** CREATION COMPTES DE LIAISON

Les comptes de liaison utilisés lors des opérations entre les agences sont paramétrés d'avance dans le système.



Saisir le code agence.

Saisir le code de liaison.

Saisir le code de l'agence distant

Sélectionner le compte de liaison déjà créé.

Sélectionner le type de liaison.

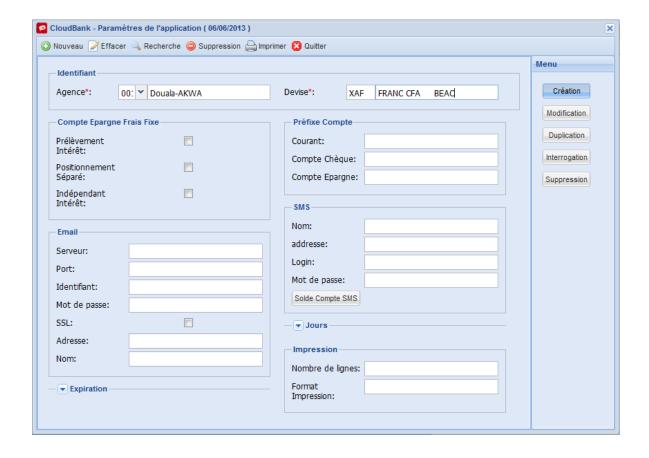
Cliquer sur le bouton ajouter pour remplir le tableau des comptes.

Valider par « Ok ».

Pour **modifier** ou **supprimer** un compte du tableau, il faut d'abord sélectionner la ligne correspondante dans le tableau, ensuite valider par « OK ».

### PARAMETRAGE DE L'APPLICATION

CloudBank vous donne la possibilité de faire des paramétrages préliminaires à l'utilisation de l'application.



# MENU IV

# REATION DES ARRETES

Ce menu de l'application CloudBank vous permet de paramétrer les arrêtés de comptes.

Le calcul des arrêtés s'effectue à partir des fichiers des clients, des comptes, de l'historique des mouvements et de certains fichiers spécifiques aux arrêtés.

Le fichier des comptes intervient par les données suivantes :

Le type de compte détermine si un calcul d'arrêtés doit être effectué pour ce compte.

Le code arrêté spécifie la comptabilisation à effectuer pour ce compte :

- •"N" (Non Soumis) : le calcul est effectué si le compte est soumis, mais les intérêts ne sont pas comptabilisés.
- "O" (Soumis) : le calcul est effectué, si le compte est soumis et les intérêts sont comptabilisés.
- "R" (Agios Réservés) : le calcul est effectué, si le compte est soumis et les intérêts sont comptabilisés sur les comptes d'agios réservés et intérêts à recevoir du client.

La **périodicité** permet de distinguer les comptes à agios mensuels des autres comptes dans le cas d'une comptabilisation d'agios mensuels. Les intérêts sur les comptes clientèle et internes peuvent être calculés selon le principe de la double périodicité de calcul des intérêts débiteurs et celle des intérêts créditeurs

Par conséquent, le calcul des intérêts prend en compte la double périodicité.

- Mensuelle.
- Trimestrielle.
- Semestrielle.
- Annuelle.

Le code échelle spécifie quel type d'échelle est à éditer pour le compte :

- "N" : aucune échelle.
- "S" : échelle simplifiée (échelle standard).



• "D" : échelle détaillée (détail des taux appliqués pour chaque nombre).

Les autorisations de découvert.

Le code taxable.

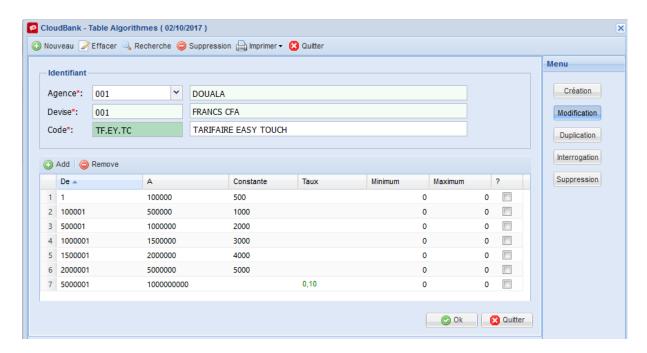
Le fichier des clients intervient par le profil client.

### CREATION DE LA TABLE D'ALGORITHMES

Ce programme vous permet de définir les différents algorithmes de calcul des frais et commissions. Les codes algorithmes sont ensuite indiqués dans la nomenclature relative aux frais.

Pour un code donné, vous pouvez définir différentes palier d'application.

Possible d'avoir une constante et un taux dans la même table.



Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau code d'algorithme : Création.
- Modifier les codes algorithmes existants : Modification.
- Dupliquer un algorithme: Duplication.
- Consulter les codes d'algorithme existants : Interrogation.
- Supprimer un code algorithme : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

### Création d'un code algorithme de frais

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code de l'algorithme à créer.

Saisissez le libellé du code.

Ensuite positionnez le curseur dans le tableau en appuyant sur la touche « Tabulation », ou en faisant un clic droit.

Vous avez la possibilité de saisir en fonction des frais ou commissions:

- Le montant ou les intervalles de montant.
- Le taux.
- Une constante.
- Le maximum et minimum à appliquer.

A la fin valider ou abandonner l'opération.

### Modification d'un algorithme de frais

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code de l'algorithme à modifier.

Le libellé de l'algorithme s'affiche, vous pouvez le modifier.

Vous pouvez alors modifier les algorithmes dans la table.

Quand vous avez terminé la modification vous pouvez :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant sur la touche «Quitter ».

# Interrogation d'un algorithme de frais

Saisissez le **code agence**.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code de l'algorithme à consulter.

Le libellé, la devise, et les plafonds s'affichent.

Quitter la consultation.

# Suppression d'un algorithme de frais

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisir le code de l'algorithme à supprimer.

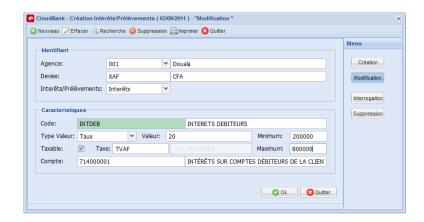
Le libellé, la devise, les dates d'application, et les plafonds s'affichent.

### Vous pouvez alors:

- Supprimer l'algorithme en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
- Annuler la suppression avec «Quitter ».

# CREATION DES INTERETS ET PRELEVEMENTS

Ce module vous permet de créer les différents intérêts, et les prélèvements nécessaires pour procéder aux calculs des arrêtés des comptes.



Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau code intérêt : Création.
- Modifier les codes intérêts existants : Modification.
- Consulter les codes intérêts existants : Interrogation.
- Supprimer un code intérêt : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

# Création d'un code intérêt

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code de l'intérêt à créer ainsi que son libellé.

Choisissez la taxe applicable au type d'intérêt, après avoir coché la case «**Taxable** » (si l'intérêt est exonéré de taxe la case taxable n'est pas cochée). Le système affiche **taux** de la taxe.

Saisissez enfin le numéro du compte interne dans lequel l'intérêt sera comptabilisé.

A la fin valider ou abandonner l'opération.

### Modification d'un code intérêt

Saisissez le code agence.

Saisissez le code de l'intérêt à modifier.

Le libellé de l'intérêt s'affiche, vous pouvez le modifier.

Vous pouvez ensuite modifier la taxe et le compte interne.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

# Interrogation d'un code intérêt de frais

Saisissez le code agence.

Saisissez le code de l'intérêt à consulter.

Le libellé, la taxe, le taux et le compte interne s'affichent.

Quitter la consultation.

# Suppression d'un code intérêt de frais

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisir le **code de l'intérêt** à supprimer.

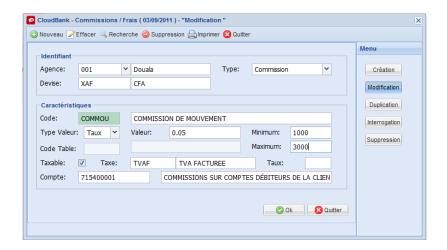
Le libellé, la taxe, le taux et le compte interne s'affichent.

### Vous pouvez alors:

- Supprimer le taux en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
  - Annuler la suppression avec «Quitter ».

# **©** CREATION DES COMMISSIONS ET FRAIS

Ce module vous permet de créer les différentes commissions et frais nécessaires pour procéder aux arrêtés des comptes.



Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau code commission : Création.
- Modifier un code commission existant : Modification.
- Dupliquer un code commission existant : **Duplication**.
- Consulter un codes commission existant : Interrogation.
- Supprimer un code commission : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

Création d'un code commission

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code de la commission à créer ainsi que son libellé.

Type de valeur : la valeur peut être un montant, un taux ou une table.

Valeur: saisissez la valeur en fonction du type choisi.

**Minimum**: il s'agit du minimum de perception des commissions ou frais. **Maximum**: il s'agit du maximum de perception des commissions ou frais.

**Taxable**: cochez la case si la commission est taxable.

Taxe : saisissez le code de la taxe. Le système affiche le libellé et le taux.

Compte : saisissez le numéro du compte interne dans lequel la commission

ou le frais sera comptabilisé.

A la fin valider ou abandonner l'opération.

### Modification d'un code commission

Saisissez le code agence.

Saisissez le code de la commission ou frais à modifier.

Le libellé et les caractéristiques de la commission s'affichent. Vous pouvez ensuite apporter les modifications nécessaires.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

# Interrogation d'un code commission

Saisissez le code agence.

Saisissez le code de la commission à consulter.

Le libellé et les caractéristiques de la commission s'affichent.

Ouitter la consultation.

# Suppression d'un code commission

Saisissez le code agence.



Saisir le code de la commission à supprimer.

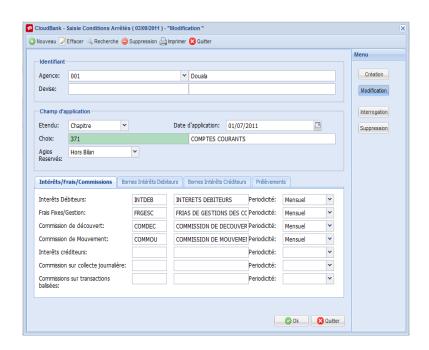
Le libellé et les caractéristiques de la commission s'affichent.

Vous pouvez alors :

- Supprimer le code en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
  - Annuler la suppression avec «Quitter ».

# CREATION DES CONDITIONS D'ARRETE

Ce programme vous permet de spécifier les différents taux d'intérêts, commissions et frais appliqués aux comptes lors du traitement des arrêtés. Vous devez spécifier une condition générale pour l'ensemble de l'EMF. Vous pouvez ensuite créer des conditions particulières à un profil client, un chapitre comptable, un client ou un compte.



Saisir le **code agence**, si vous êtes au site central. Saisir le **code devise**.

Vous spécifiez en suite le **champ d'application** de la condition à créer. Si c'est une condition pour l'ensemble de l'EMF, cochez "EMF".

Sinon, vous devez spécifier au choix, soit :



- Sur quel profil s'applique la condition.
- Sur quel chapitre comptable s'applique la condition.
- Sur quel client s'applique la condition.
- Sur quel type de compte s'applique la condition.
- Sur quel compte s'applique la condition.
- La date d'application.

### Onglet Intérêts, Frais et Commission

Vous saisissez les codes des intérêts, frais et commissions appliqués suivants :

- Taux d'intérêts débiteurs.
- Frais fixes.
- Commission de découvert.
- Commission de mouvement.
- Taux d'intérêts créditeurs.

### Vous pouvez alors:

- Confirmer la saisie de cet écran en validant ou passer à l'onglet suivant.
  - Abandonner la création avec la touche «Quitter».

# Onglet Bornes Intérêts Débiteurs

La partie supérieure de l'écran contient les informations sur le champ de l'application de la condition.

Vous devez renseigner les taux d'intérêts débiteurs appliqués pour le compte / client /chapitre / profil ou EMF spécifié.

Ensuite, renseigner les données suivantes (vous pouvez afficher une fenêtre de recherche sur chacun des codes) :

- Le code du taux des intérêts sur débit non autorisé : c'est le taux appliqué sur les montants débiteurs qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de découvert (ex : agios, échéance de prêt...).
- Le code du taux d'intérêt sur débit inférieur ou égale au montant autorisé : appliqué sur les montants débiteurs objet d'une autorisation de découvert et donc le débit est inférieur à l'autorisation.



• Le code du taux d'intérêt sur débit supérieur au montant d'autorisé : appliqué sur appliqué sur les montants débiteurs objet d'une autorisation de découvert et dont le débit est supérieur à l'autorisation.

### Vous pouvez ensuite:

- Confirmer la saisie ou passer à l'onglet suivant.
- Abandonner la création en utilisant la touche « quitter ».

### Onglet Bornes Intérêts créditeurs

La partie supérieure de l'écran contient les informations sur le champ de l'application de la condition.

Vous devez renseigner les taux d'intérêts créditeurs appliqués pour cette condition.

Saisir le code du taux d'intérêts créditeurs appliqué jusqu'au premier plafond. Saisir ce premier plafond.

Saisir le code du taux d'intérêts créditeurs appliqué entre le premier et le deuxième plafond.

Saisir le second plafond (il doit être supérieur au premier).

Vous pouvez de cette façon saisir 5 taux d'intérêts et 5 plafonds (les montants des plafonds doivent être croissants).

# Vous pouvez ensuite :

- Confirmer la saisie en validant ou passer à l'onglet suivant. Si les prélèvements libératoires sont possibles, sinon la condition est enregistrée.
  - Abandonner la création en utilisant la touche «Quitter».

# Onglet Prélèvement

Cet écran s'affiche si les prélèvements libératoires sont effectués dans votre établissement.

La partie supérieure de l'écran contient les informations sur le champ de l'application de la condition.

Vous devez saisir les codes des différents taux de prélèvement pour une certaine date d'application.

### Saisir:

- Le code du taux de prélèvement obligatoire.
- Le code du taux de prélèvement social.
- Le code du taux de contribution sociale.
- Le code du taux de prélèvement libre.
- Le code des fonds de solidarités.
- Le code des fonds de garanties.

### Vous pouvez ensuite:

- Confirmer la création de la condition en validant : la condition est enregistrée.
  - Abandonner la création avec la touche «Quitter».

### MODIFICATION D'UNE CONDITION D'ARRETE

Saisir le **code agence**, si vous êtes au site central. Saisir le **code devise**.

Vous spécifiez ensuite le **champ d'application** de la condition à modifier. Si c'est une condition pour l'ensemble de l'EMF, sélectionner "EMF". Sinon, vous devez spécifier au choix, soit :

- Sur quel profil s'applique la condition.
- Sur quel chapitre comptable s'applique la condition.
- Sur quel client s'applique la condition.
- Sur quel type de compte s'applique la condition.
- Sur quel compte s'applique la condition.

Vous pouvez afficher une fenêtre de recherche sur chacune de ces zones. Les caractéristiques de la condition s'affichent. Vous pouvez les modifier.

Quand vous avez terminé la modification d'un onglet, vous pouvez :

- Passer à l'onglet suivant ou valider.
- Abandonner la modification avec la touche « Quitter ».



### INTERROGATION D'UNE CONDITION D'ARRETE

Saisissez le **code agence**, si vous êtes au site central. Saisissez le **code devise**.

Vous spécifiez ensuite le champ d'application de la condition à consulter.

Si c'est une condition pour l'ensemble de l'EMF, sélectionner "EMF". Sinon, vous devez spécifier au choix, soit :

- Sur quel profil s'applique la condition.
- Sur quel chapitre comptable s'applique la condition.
- Sur quel client s'applique la condition.
- Sur quel type de compte s'applique la condition.
- Sur quel compte s'applique la condition.

Vous pouvez afficher une fenêtre de recherche sur chacune de ces zones. Les caractéristiques de la condition s'affichent.

Vous pouvez consulter les caractéristiques de la condition en cliquant sur les onglets.

Vous quittez la consultation avec le bouton « Quitter ».

# SUPPRESSION D'UNE CONDITION D'ARRETE

Saisissez le **code agence**, si vous êtes au site central. Saisissez le **code devise**.

Vous spécifiez ensuite le champ d'application de la condition à supprimer.

Si c'est une condition pour l'ensemble de l'EMF, sélectionner "EMF". Sinon, vous devez spécifier au choix, soit :

- Sur quel profil s'applique la condition.
- Sur quel chapitre comptable s'applique la condition.
- Sur quel client s'applique la condition.
- Sur quel type de compte s'applique la condition.
- Sur quel compte s'applique la condition.

Vous pouvez afficher une fenêtre de recherche sur chacune de ces zones. Les caractéristiques de la condition s'affichent.



Vous pouvez consulter les caractéristiques de la condition en cliquant sur les onglets.

# Vous pouvez ensuite:

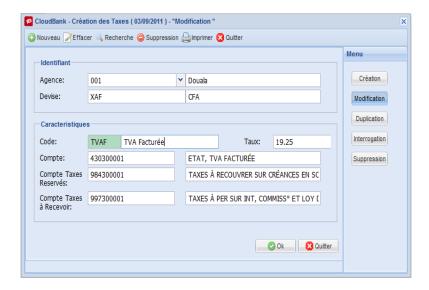
- Supprimer la condition en validant. Attention, cette suppression est irréversible !
  - Abandonner la suppression avec le bouton « Quitter ».

# MENU V

# CREATIONS DIVERSES

# **CREATION DES TAXES**

Ce module vous permet de créer les taxes applicables aux arrêtés des comptes.



Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau code taxe : Création.
- Modifier les codes taxes existants : Modification.
- Consulter les codes taxes existants : Interrogation.
- Supprimer un code taxes : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

# CREATION D'UN CODE TAXE

Saisir le **code agence**, si vous êtes au site central. Saisir le **code devise**.

Saisir les caractéristiques de la taxe :

Code : saisir le code et l'intitulé de la taxe. Taux : saisir le taux de la taxe applicable.

Compte : choisissez le compte interne dans lequel la taxe sera comptabilisée

Compte taxes réservées (débit) : il s'agit généralement d'un compte du hors bilan qui enregistre les taxes non encaissées sur les produits (intérêts sur échéance de prêt impayé, agios impayé...) échus réservés.

Compte taxes à recevoir (crédit) : c'est la contrepartie du compte taxes réservées.

NB: les comptes taxes réservées et taxes à recevoir sont des compte du hors bilan.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création : la taxe est enregistrée.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

### MODIFICATION D'UN CODE TAXE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code de la taxe à modifier.

Le libellé s'affiche, vous pouvez le modifier.

Vous pouvez ensuite modifier les données.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

# INTERROGATION D'UN CODE TAXE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code de la taxe à consulter.

Le libellé, la taxe, le taux et le compte interne s'affichent.

Ouitter la consultation.

### SUPPRESSION D'UN CODE TAXE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

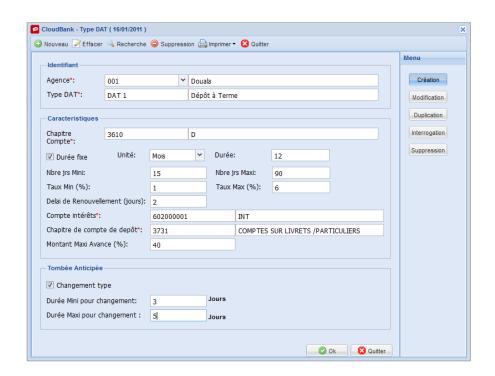
Saisir le code de la taxe à supprimer.

Le libellé, la taxe, le taux et le compte interne s'affichent.

### Vous pouvez alors:

- Supprimer le taux en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
- Annuler la suppression avec «Quitter ».

# CREATION D'UN TYPE DE DAT



**Agence** : Saisir le code Agence. Si vous êtes au Site Central, le code de votre agence est pré affiché dans la zone Agence. Il est modifiable si toutes les agences sont autorisées et doit être différent du code agence du Site. Le système affiche le libellé de l'agence.

Type de DAT : Saisir le nom du nouveau type à créer.

Chapitre de compte : saisir le chapitre de compte du type DAT.

**Durée fixe, unité, durée** : si la zone "durée fixe" est cochée, le DAT est à durée fixe et les zones "Unité" et "Durée" doivent être saisies.

A la saisie du groupe, une vérification est faite : tous les types du même groupe doivent avoir la même valeur de case à cocher "Durée fixe".

Lors de l'édition, sous forme de liste ou de fiche, les informations sur l'échéance fixe sont éditées.

Nombre de jours minimum : Saisir le nombre de jours minimum pour le calcul des intérêts (Ce nombre de jours doit être compris entre 0 et 999).

Nombre de jours maximum : Saisir le nombre de jours maximum pour le calcul des intérêts précomptés (Ce nombre de jours peut être compris entre 0 et 999 et doit être supérieur au nombre de jours minimum).

**Délai de renouvellement** : Saisir le délai de renouvellement du type de DAT (doit être compris entre 0 et 999).

Compte d'intérêt : le compte de charge qui doit enregistrer les intérêts à verser au client.

Chapitre de compte de dépôt : le chapitre comptable de dépôt autorisé par le type de DAT.

Changement de type : Cochez le changement de type qui sert en cas de tombée anticipée du DAT.

Durée minimum pour le changement : en nombre de jours.

Durée maximum pour le changement : en nombre de jours.

# DUPLICATION D'UN TYPE DE DAT

La duplication d'un type se présente comme la saisie.

Saisir le code de l'agence.

Si vous êtes au Site Central, le code de votre agence est pré affiché dans la zone Agence.

Il est modifiable si toutes les agences sont autorisées et doit être différent du code agence du Site.

Le système affiche le libellé de l'agence.

Saisir le **type**. Saisir le **numéro du type** à dupliquer. Le système affiche l'intitulé du type.

Saisir ensuite le **nouveau numéro** de type et son intitulé (vous pouvez garder l'ancien intitulé).

Vous pouvez ensuite tout modifier ou garder les mêmes informations que l'ancien type.

Valider.

### MODIFICATION D'UN TYPE DE DAT

La modification d'un type de DAT se présente comme la saisie.

Saisir le code de l'agence.

Si vous êtes au Site Central, le code de votre agence est pré affiché dans la zone Agence.

Il est modifiable si toutes les agences sont autorisées et doit être différent du code agence du Site.

Le système affiche le libellé de l'agence.

Saisir le type. Saisir le code du type à modifier.

Le système affiche l'intitulé du type qui est modifiable.

Tout est modifiable sauf le numéro du type et les informations liées à l'agence.

### SUPPRESSION D'UN TYPE DE DAT

Saisir le code de **l'agence**.

Si vous êtes au Site Central, le code de votre agence est pré affiché dans la zone Agence.

Il est modifiable si toutes les agences sont autorisées et doit être différent du code

agence du Site.

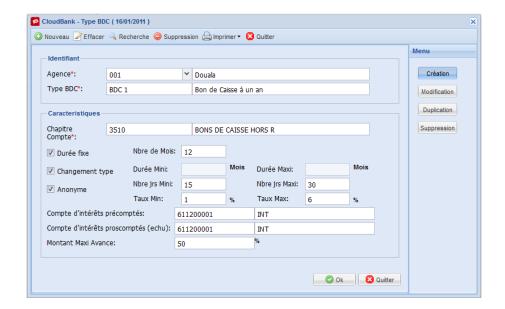
Le système affiche le libellé de l'agence.

Saisir le type. Saisir le numéro du type à supprimer.

Le système affiche l'intitulé du type.

Cliquer sur le bouton "Ok" pour supprimer ou « Quitter » pour abandonner.

# CREATION D'UN TYPE DE BDC



Saisissez le **code de l'agence**. Le libellé de l'agence s'affiche. Saisissez le **numéro du nouveau** type à créer.

Chapitre de compte : saisissez le chapitre de compte du type de BDC.

Changement de type : ce type est utilisé en cas de tombée anticipée du BDC. Case à cocher.

Durée fixe : permet de préciser une durée fixe sur le type de BDC en mois.

Nombre de mois : saisir durée du BDC en mois.

**Durée minimum**: cette durée est exprimée en mois et peut être égale à 0. Elle est utilisée afin de définir la période normale du BDC pour le remboursement anticipé.

Durée maximum : cette durée est exprimée en mois et doit être strictement supérieure à la durée minimum. Elle est utilisée afin de définir la période normale du BDC pour le remboursement anticipé.

Nombre de jours minimum (pour le calcul des intérêts) : ce nombre de jours doit être compris entre 0 et 999.

Nombre de jours maximum (pour le calcul des intérêts précomptés) : ce nombre de jours peut être compris entre 0 et 999 et doit être supérieur au nombre de jours minimum.

Montant maximum de l'avance : il est exprimé en valeur relative, le montant plafond des avances à accorder sur un type de BDC.

**Taux minimum :** saisir le taux d'intérêt minimum du type de BDC. **Taux maximum :** saisir le taux d'intérêt maximum du type de BDC.

Compte des intérêts précomptés : compte de gestion utilisé pour la comptabilisation des intérêts précomptés.

Compte des intérêts pos-comptés: compte de gestion utilisé pour la comptabilisation des intérêts pos-comptés.

### MODIFICATION D'UN TYPE DE BDC

La modification d'un type se présente comme la saisie. Cliquer sur le bouton **modifier** du menu de gauche.

Saisissez le **code de l'agence**.

Le libellé de l'agence s'affiche.

Saisissez le code du type à modifier.

L'intitulé du type s'affiche. Il est modifiable.

Tout est modifiable sauf le numéro du type et les informations liées à l'agence.

Validez la modification par « Ok » ou abandonnez par « Quitter ».

# DUPLICATION D'UN TYPE DE BDC

La duplication d'un type se présente comme la saisie. Cliquer sur le bouton **dupliquer** du menu de gauche.

Saisissez le **code** de l'agence. Le libellé de l'agence s'affiche. Saisissez le **code** du type à dupliquer. L'intitulé du type s'affiche. Il est modifiable.

Saisissez ensuite le nouveau numéro de type et son intitulé (vous pouvez garder l'ancien intitulé).

Vous pouvez ensuite tout modifier ou garder les mêmes informations que l'ancien type.

Validez par « Ok » ou abandonnez par « Quitter ».

### SUPPRESSION D'UN TYPE DE BDC

Cliquer sur le bouton supprimer du menu de gauche.

Saisissez le **code** de l'agence.

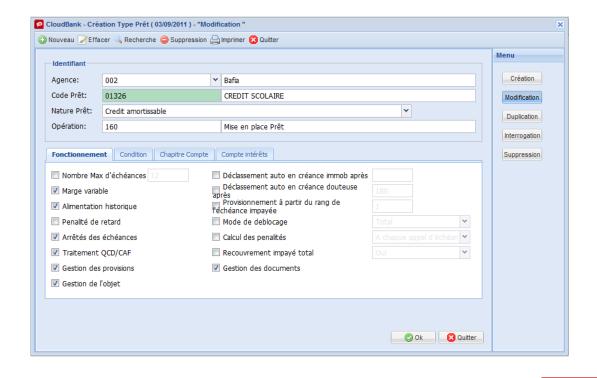
Le libellé de l'agence s'affiche.

Saisissez le code du type à supprimer.

L'intitulé du type s'affiche.

Cliquez sur le bouton "Ok" pour supprimer ou sur « Quitter » pour abandonner.

# **© CREATION DES TYPES DE CREDITS**



Saisir le code agence ou du site central.

Il est possible de définir les types de crédits au niveau de l'agence ou du site central.

**Code prêt**: Dans le cadre de bases regroupant plusieurs agences ou au niveau du site central, un code existant en paramètre agence ne peut être créé au niveau du site.

Nature du crédit : Choisir "Crédit Amortissable" ou "Crédit Revolving".

Code opération : Ce code opération est utilisé dans la recherche des conditions du type et pour la gestion de l'ensemble des natures de C.R.O. (Compte Rendu d'Opérations), lorsqu'aucun code n'est indiqué au niveau des natures (voir l'étape de mise en place).

### Type d'engagement :

Permet d'établir le lien avec la codification des garanties. On utilise cette information pour retrouver les garanties obligatoires qui doivent être affectées au dossier avant la mise en place (étape de validation du dossier).

Marge variable : Les prêts à marge variable sont ceux dont les taux sont révisables.

**Alimentation historique :** Indiquer si l'historique des évènements du dossier doit être alimenté.

**Pénalité de retard**: Utilisation ou non des pénalités de retard de règlement des échéances dans la période de recyclage du C.R.O. (avant constat d'un impayé).

Arrêté des échéances : Si cette option est activée (cochée), le calcul des éléments de l'échéance est effectué en fonction des déblocages réels par la méthode des nombres sur le compte d'engagement pour les postes proportionnels de l'échéance (intérêts et commissions). Si cette option n'est pas activée (décochée), on appelle le montant de l'échéance théorique sans tenir compte des déblocages réels.

Traitement QCD/CAF: Indiquer si l'on doit tenir compte ou non du dépassement de la quotité cessible disponible (QCD) ou de la capacité d'autofinancement (CAF) si le montant de l'échéance est supérieur.

Gestion des provisions : Les provisions de fin de période sont gérées à la demande pour chaque type.

Gestion de l'objet : Indiquer si l'objet du dossier doit être renseigné lors de la constitution du dossier.

Gestion de documents : préciser si le type permet la gestion des documents pour un dossier de crédit.

Provisionnement en fonction du rang de l'échéance impayée : Permet de gérer le provisionnement relatif aux échéances impayées en fonction de leur rang.

**Mode de déblocage** : vous devez choisir dans le mode déblocage du prêt. CloudBank présente deux possibilités pour le déblocage des fonds :

- Partiel : sur avancement des travaux, à la demande du client, sur présentation des factures ou sur Présentation des pro-forma
- Total : à la date de la mise en place automatiquement pour la totalité du prêt ou automatique et immédiat.

Nombre max d'échéance : permet de donner la durée maximum du prêt en nombre de mois (notion de terme).

# Calcul des pénalités de retard :

Valeurs possible :

- A chaque appel d'échéance.
- Selon périodicité définie.
- Au constat d'impayé.

# Recouvrement de l'impayé total :

Valeurs possibles:

- Oui
- Montant

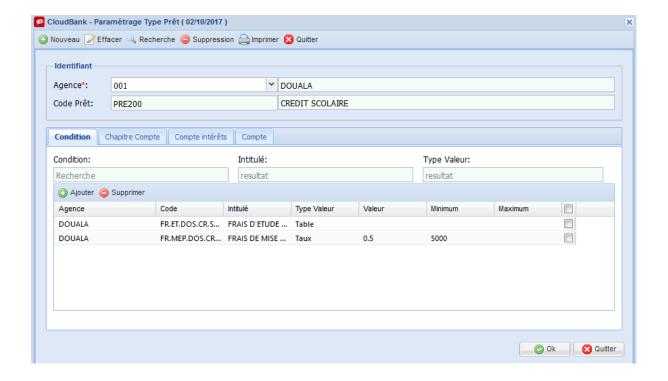
### Pourcentage

La valeur à "oui" ne permet pas de remboursement partiel d'une échéance, il faut avoir la provision suffisante pour rembourser complètement l'échéance considérée comme impayée.

Déclassement automatique en créance immobilisé: permet de commander le déclassement automatique des impayés d'un âge défini au chapitre des créances immobilisées.

Déclassement automatique en créance douteuse : permet de commander le déclassement automatique des impayés d'un âge défini au chapitre des créances douteuses.

# PARAMETRAGE TYPE PRET



# ONGLET CONDITION

Cet onglet vous permet de choisir et d'appliquer au type de crédit des conditions particulières.

Positionnez le curseur dans le champ condition, saisissez le caractère « \* » et validez par entrée.

Une fenêtre de recherche se présente dans laquelle vous sélectionnez la condition qui vous intéresse en cliquant sur la ligne puis validez sur la touche « Enregistrer ».

### ONGLET CHAPITRE DE COMPTE

Cet onglet permet de choisir les chapitres de compte et les profils liés au type de crédit.

Positionnez le curseur dans le champ chapitre, saisissez le caractère « \* » et validez par entrée.

Une fenêtre de recherche se présente dans laquelle vous sélectionnez le chapitre qui vous intéresse en cliquant sur la ligne puis validez sur la touche « Entrer ».

Procédez de la même façon pour charger les profils clients.

A la fin de la saisie, valider par la touche « ok » ou abandonner par « Quitter ».

Le menu de droite vous donne la possibilité de modifier, dupliquer, interroger et supprimer un type prêt. Vous devez d'abord cliquer sur le bouton correspondant et entrer le code du type.

Le système affiche les informations.

- **Modification** : toutes les données sont modifiables en dehors du code et du type prêt ;
- Duplication : possibilité de modifier toutes les données ;
- Interrogation : consultation seule.
- Suppression

# ONGLET COMPTE INTERET

Sélectionner le ou les comptes dans lequel les intérêts seront comptabilisés. Cliquer sur « Ajouter » pour configurer et « Supprimer » pour enlever le compte de la liste.

Valider par « Ok ».

### ONGLET COMPTE

Cet onglet vous permet de renseigner tous les chapitres réels qui seront utilisés dans le processus et le cheminement du prêt (chapitres compte prêt, compte impayé, comptes d'engagements hors bilan, compte de créances douteuses) pour chaque type de prêt à configurer.

NB : les comptes d'engagements sont créés automatiquement

# CREATION D'UNE CAISSE



Saisir le code agence.

Le code caisse est généré automatiquement par le système.

Saisir le code devise.

Saisir le compte de la caisse.

Saisir le compte erreur de caisse.

Saisir le code du chef de caisse.

Saisir le code du caissier.

Cocher la case s'il s'agit d'une caisse principale.

Cocher la case si la caisse est soumise à billetage.

Saisir si nécessaire les paramètres suivants :

- Solde minimal et solde maximal;
- Entrée minimale et entrée maximale ;
- Sortie minimale et sortie maximale.

Valider la saisie pour créer la caisse.

# MODIFICATION D'UNE CAISSE

Cliquer sur le bouton « Modification » du menu à droite.

Saisir le code agence.

Saisir le code caisse.

Le système affiche les paramètres de la caisse.

Vous pouvez apporter les modifications en dehors du code caisse.

Valider pour enregistrer la modification.

### DUPLICATION D'UNE CAISSE

Cliquer sur le bouton « Duplication » du menu à droite.

Saisir le code agence.

Saisir le code caisse.

Le système affiche les paramètres de la caisse.

Vous pouvez apporter les modifications (obligatoirement le code caisse).

Valider pour enregistrer la duplication.

# INTERROGATION D'UNE CAISSE

Cliquer sur le bouton « Interrogation » du menu à droite.

Saisir le code agence.

Saisir le code caisse.

Le système affiche les paramètres de la caisse.

Vous ne pouvez apporter les modifications.

### SUPPRESSION D'UNE CAISSE

Cliquer sur le bouton « Suppression » du menu à droite.

Saisir le code agence.

Saisir le code caisse.

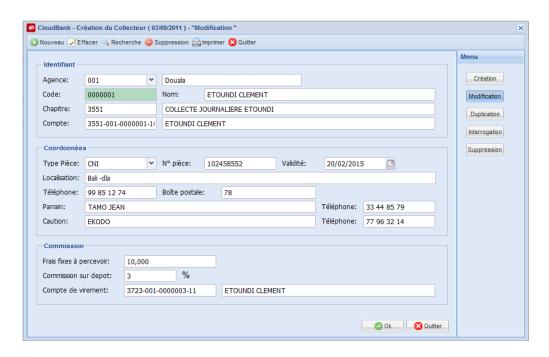
Le système affiche les paramètres de la caisse.

Vous ne pouvez apporter les modifications.

La suppression n'est possible que si la caisse n'a enregistrée aucun mouvement.

Valider pour supprimer la caisse.

# CREATION DES COLLECTEURS



Saisissez le code agence.

Attribuez un code au collecteur.

Saisissez le nom et prénom du collecteur.

Choisissez le **chapitre de compte** qui regroupera les comptes clients de son portefeuille.

Saisissez le compte de dépôt ouvert pour les versements du collecteur.

Saisissez le type de la pièce d'identité du collecteur, le numéro et sa validité.

Saisissez la localisation (lieu d'habitation), le numéro de téléphone et la boite postal.

En outre vous pouvez saisir les informations (nom et adresse) sur le **parrain** et éventuellement la **caution** du collecteur ainsi que leur numéro de téléphone.

Saisissez le montant des frais fixes à percevoir par le collecteur.

Saisir le taux de commission.

Saisir le compte de virement des commissions part collecteur.

Valider enfin la saisie.

### MODIFICATION D'UN COLLECTEUR

Cliquez sur le bouton modifier du menu à droite de l'écran.

Saisissez le code du collecteur.

Le système affiche toutes les données et vous donne la possibilité de faire les modifications (le code collecteur n'est pas modifiable).

A la fin de la saisie validez par la touche « Ok » ou abandonnez par « Quitter ».

# INTERROGATION D'UN COLLECTEUR

Cliquer sur le bouton interrogation du menu à droite de l'écran.

Saisir le code du collecteur.

Le système affiche toutes les données.

Quitter la consultation par la touche « Quitter ».

# SUPPRESSION D'UN COLLECTEUR

Cliquer sur le bouton suppression du menu à droite de l'écran.

Saisir le code du collecteur.

Le système affiche toutes les données.

Validez la suppression par la touche « Ok » ou abandonnez par « Quitter »

# **MENU VI**

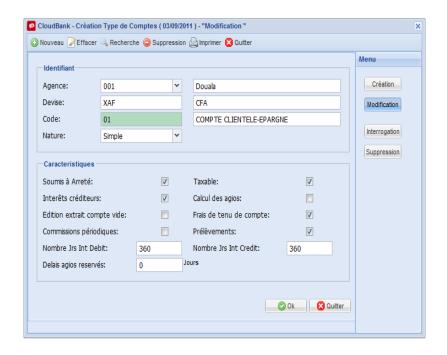
# ESTION DES LA NOMENCLATURE

Ce menu vous permet de faire les opérations possibles sur la nomenclature comptable.

Notons le système fonctionne avec le plan comptable des EMF (PCEMF) de la COBAC.

# **© CREATION DES TYPES DE COMPTE**

Cette nomenclature permet de définir les types de comptes. Cette notion est une classification interne à la banque. Cette nomenclature est très importante pour le calcul des arrêtés de comptes.



Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau type de compte : Création.
- Modifier les types de compte existants : Modification.
- Consulter les types de compte existants : Interrogation.
- Supprimer un type de compte : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

Saisir le **code agence**, si vous êtes au site central. Saisir le **code devise** 

Saisir le **code du type** ainsi que son intitulé. Choisir la **nature du compte** :

- Simple.
- Joint.
- Collectif.

Renseigner par la suite les caractéristiques du type compte.

Soumis à arrêté : cocher la case pour soumettre tous les comptes du type au calcul d'arrêté.

Calcul des intérêts créditeurs : cocher la case si le type de compte est soumis au calcul des intérêts créditeurs

Calcul des agios : cocher la case si le type de compte est soumis au calcul des intérêts débiteurs.

Frais de tenue de compte : cocher la case si le type de compte est soumis au calcul des frais de tenue de compte.

**Prélèvement libératoire** : cocher la case si le type de compte est soumis au calcul des prélèvements libératoires.

Commission périodique : cocher la case si le type de compte est soumis au calcul des commissions périodique (ex : commission sur collecte journalière).

Edition extrait de compte vide : Lorsque la zone est renseignée à non, on ne génère pas d'extrait de compte pour les comptes qui n'ont pas fait l'objet de mouvements sur la période.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création : le type de compte est enregistré.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

# MODIFICATION D'UN TYPE DE COMPTE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code du type de compte à modifier.

Le libellé s'affiche, vous pouvez le modifier.

Vous pouvez ensuite modifier les données.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».



### INTERROGATION D'UN TYPE DE COMPTE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code du type de compte à consulter.

Le libellé et les autres données s'affichent.

Ouitter la consultation.

### SUPPRESSION D'UN TYPE DE COMPTE

Saisissez le code agence.

Saisissez le **code devise**.

Saisir le code du type de compte à supprimer.

Le libellé et les données s'affichent.

### Vous pouvez alors:

- Supprimer le taux en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
  - Annuler la suppression avec «Quitter ».

# CHANGEMENT DU TYPE DE COMPTE

Le type de compte des chapitres est susceptible de changement.

# Saisir le **code agence**.

Saisir ou faire une recherche pour afficher le nouveau **type de compte**. Saisir ou faire recherche pour afficher les **chapitres comptables** concernés par ce changement de type.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider: le type de compte est enregistré.
- Abandonner le changement avec la touche «Quitter ».

# CREATION DES CHAPITRES COMPTABLES

Chaque compte inscrit dans le plan comptable à un chapitre de rattachement dans la nomenclature en vigueur.

La latitude est donc donnée à chaque établissement de créer des chapitres comptables pour répondre aux réalités de son environnement.

Les chapitres comptables représentent le plan comptable bancaire.

Un chapitre comptable est par conséquent un élément du plan de compte bancaire.

Celui-ci répond aux normes établies par la législation de l'organe de contrôle et de régulation de l'activité des EMF (COBAC).

Dans l'applicatif Octopus-Bank, le chapitre comptable est un attribut du numéro de compte.

Il suit les règles de son chapitre comptable.

A la notion de chapitres comptables sont associées les notions d'habilitation et de sécurité.

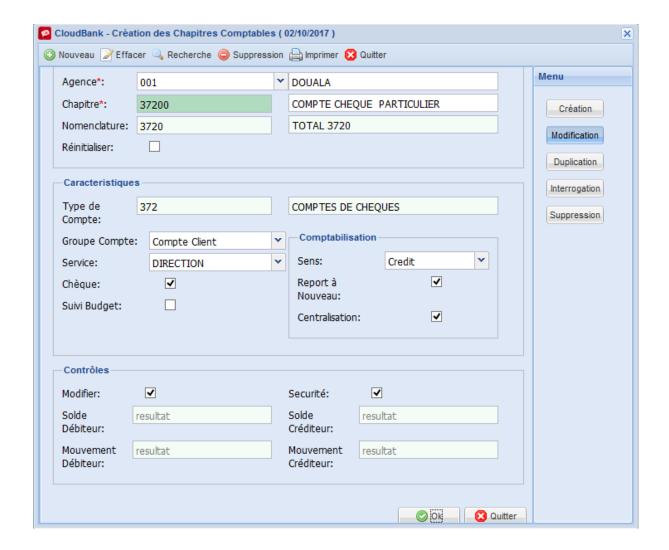
En effet, un utilisateur ne pourra intervenir que sur des comptes qui sont attachés à un type de compte et à des chapitres paramétrés pour cet utilisateur.

Dans la gestion des opérations, l'opération ne pourra intervenir que sur les comptes qui seront attachés aux chapitres comptables qui seront autorisés pour cette opération.

Dans la gestion des chapitres comptables va être défini le plan comptable de la banque.

Il existe deux types de chapitres :

- Les chapitres fictifs : ces chapitres vont permettre de définir une structure arborescente du plan comptable.
- Les chapitres réels : ce sont les chapitres qui seront affectés aux numéros de comptes (internes et clientèle).



Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau chapitre : Création.
- Modifier les chapitres existants : Modification.
- Consulter les chapitres existants : Interrogation.
- Supprimer un chapitre : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

Saisir le **code agence**, si vous êtes au site central. Saisir le **code devise**.

Saisir le **code du type** ainsi que son intitulé Le système affiche la **nomenclature** (chapitre parent) du chapitre créé.

Attribuez un type de compte au chapitre créé.

Précisez la catégorie (compte client ou compte de gestion) des comptes qui seront ouverts dans ce chapitre en cochant l'une des cases.

Sélectionner le service qui utilisera le chapitre.

Cochez la case **chèque** s'il s'agit des comptes qui utilisent les chèques clients dans la catégorie client. Donne la possibilité d'associer un chéquier au compte rattaché à ce chapitre.

Cochez la case **suivi du budget** si les comptes ou le chapitre sont utilisés dans le processus de suivi des réalisations du budget de l'établissement.

Définissez le sens (débit, crédit et indéterminé) de fonctionnement normal des comptes du chapitre.

Ce champ ne sert que lorsqu'un compte rattaché à ce chapitre est créé. Par défaut, le sens du compte affiché prend le sens paramétré pour le chapitre. Il n'y a alors pas de contrôle de sens du chapitre, mais un contrôle du sens du compte.

Cochez **report à nouveau** si compte du chapitre admettent des reports (notamment sur les états) en début de période. Permet de comptabiliser un report à nouveau à la clôture de fin d'exercice.

Cochez la case **centralisation** pour permettre de centraliser un grand nombre d'écritures en une seule.

Vous pouvez faire un certain nombre de contrôle sur les comptes de ce chapitre :

Solde débiteur : saisissez un solde débiteur à surveiller sur les comptes du chapitre.

Mouvement débiteur : saisissez le montant de mouvement au débit des comptes à surveiller.

**Solde créditeur :** saisissez un solde créditeur à surveiller sur les comptes du chapitre.

Mouvement créditeur : saisissez le montant de mouvement au crédit des comptes à surveiller.

**Sécurité** : cochez la cache pour soumettre tous les comptes appartement à ce chapitre à la sécurité (impossible de consulter le solde du compte, d'éditer l'historique, etc....). Seuls les utilisateurs habilites pourront effectuer ces actions.

NB: le contrôle est bloquant pour tous les comptes du chapitre. Mais les conditions particulières peuvent être définies pour un compte.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création : le type de compte est enregistré.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

### MODIFICATION D'UN CHAPITRE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code du chapitre à modifier.

Le libellé s'affiche, vous pouvez le modifier.

La nomenclature ainsi que les autres données s'affiche.

Vous pouvez ensuite modifier les données.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

### INTERROGATION D'UN CHAPITRE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisissez le code du chapitre à consulter.

Le système affiche la nomenclature.

Le libellé et les autres données s'affichent également.

### SUPPRESSION D'UN CHAPITRE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Saisir le code du chapitre à supprimer.

Le système affiche la nomenclature.

Le libellé et les données s'affichent également.

### Vous pouvez alors:

- Supprimer le chapitre en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
  - Annuler la suppression avec «Quitter ».

### **©** CREATION COMPTE DE GESTION

Saisir le code agence.

Saisir le code devise.

Saisir le chapitre du compte dans lequel le compte sera rattaché.

Saisir le numéro d'ordre du compte et le système affiche le numéro complet.

Le système affiche également les données suivantes : type de compte, service, et sens héritées du chapitre.

En création la date et l'utilisateur sont affichés et en modification les dates de création et de modification sont affichées ainsi que les utilisateurs.

Valider la création par le bouton « Ok »

### MODIFICATION D'UN COMPTE DE GESTION

Saisir le code agence.

Saisir le numéro de compte.

Le système affiche les coordonnées du compte et donne la possibilité de modifier. Le numéro du compte et les données héritées du chapitre du compte sont non modifiable.

### DUPLICATION D'UN COMPTE DE GESTION

Saisir le **code agence**. Saisir le **numéro de compte**.

Le système affiche les coordonnées du compte et donne la possibilité de modifier. Les données héritées du chapitre du compte sont non modifiables.

Valider la duplication par le bouton « Ok »

### INTERROGATION D'UN COMPTE DE GESTION

Saisir le **code agence**. Saisir le **numéro de compte**.

Le système affiche les coordonnées du compte. Pas de modification possible.

### SUPPRESSION D'UN COMPTE DE GESTION

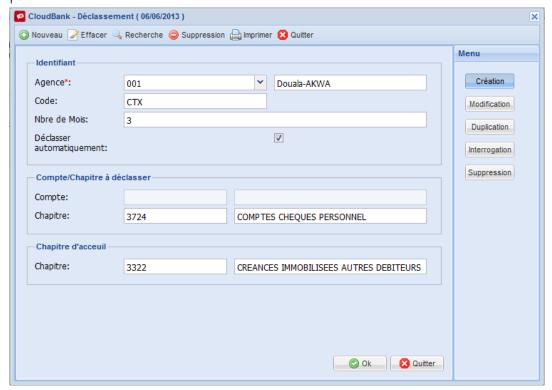
Saisir le **code agence**. Saisir le **numéro de compte**.

Le système affiche les coordonnées du compte. Pas de modification possible.

Valider la suppression par le bouton « Ok ».

### DECLASSEMENT

Programmer automatiquement les déclassements des comptes après un période d'inactivité.



Saisir le **code agence**.

Saisir le code de déclassement.

Renseigner le nombre de mois d'inactivité.

Cocher la case déclassement automatique pour programmer le déclassement. A la fermeture des journées comptables, le système vérifie et déclasse tous les comptes inactifs dans la période indiquée.

Pour effectuer un déclassement ponctuel, ne pas cocher la case suscitée.

Sélectionner le compte ou le chapitre des comptes à déclasser.

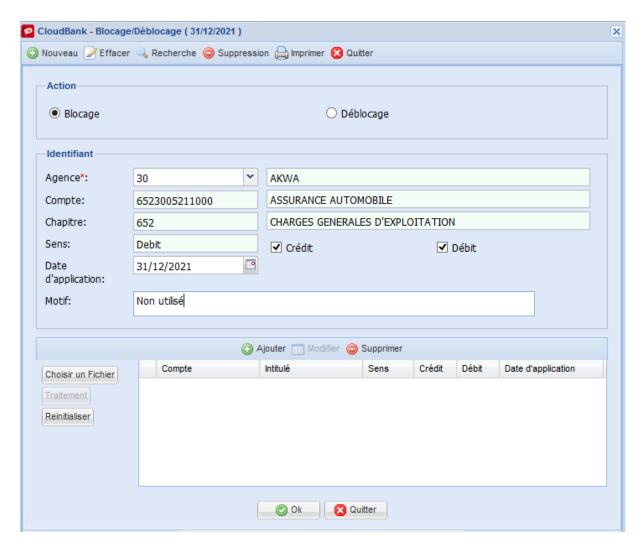
Sélectionner le chapitre de compte d'accueil des comptes déclassés.

Valider par « Ok ».

### BLOCAGE/DEBLOCAGE COMPTE DE GESTION

Cette action vous permet de bloquer ou débloquer un compte de gestion en débit et/ou en crédit.

Le blocage dans un sens interdit les transactions de ce sens sur le compte.



Choisir l'action : blocage ou déblocage.

Saisir l'agence du compte à bloquer.

Le système affiche son chapitre et son sens.

Cocher le sens du blocage ou du déblocage. Il est possible de cocher les deux sens

Vous avez la possibilité d'importer une liste des comptes à bloquer ou débloquer sous un format Excel dont le modèle suit

Compte	Intitule	Debit	Credit	Motif
6523005211000	ASSURANCE AUTOMOBILE	1	0	Non utilisé

Veut dire cocher la case et 0 non coché.

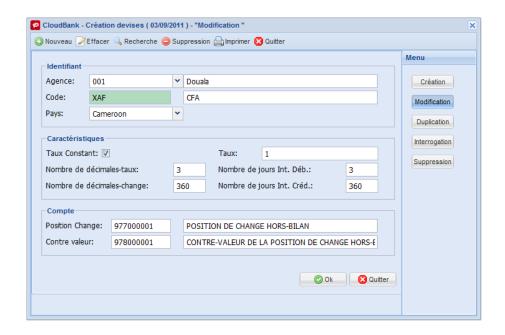
Valider par « Ok ».

# MENU VII

# REATION DES DEVISES

### **CREATION DES DEVISES**

Les devises utilisées dans le système sont créées dans ce module.



Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau chapitre : Création.
- Modifier les chapitres existants : Modification.
- Consulter les chapitres existants : Interrogation.
- Supprimer un chapitre : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise et l'intitulé.

Saisir le pays ou la zone à qui appartient la devise.

Taux constant: cochez la case si le taux de la devise n'est pas variable.

Taux: saisissez le taux.

Nombre de décimale-taux : précisez le nombre de chiffre à afficher après la virgule sur le taux.



Nombre de décimale-change : précisez le nombre de chiffre à afficher après la virgule lors du change.

Nombre de jour intérêt débiteur et créditeur : saisissez 360 jours si vous optez pour une année commerciale ou 365 pour une année civile.

Vous devez enfin choisir les comptes position de change et contre-valeur pour enregistrer les opérations de change des devises.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création : la devise est enregistré.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

### MODIFICATION D'UNE DEVISE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Le libellé est le pays/zone s'affichent, vous pouvez les modifier.

Les caractéristiques et les comptes s'affichent.

Vous pouvez ensuite modifier les données.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

### INTERROGATION D'UNE DEVISE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Le libellé est le pays/zone s'affichent, vous pouvez les modifier.

Les caractéristiques et les comptes s'affichent.

Quitter la consultation.

### SUPPRESSION D'UNE DEVISE

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Le libellé est le pays/zone s'affichent, vous pouvez les modifier.

Les caractéristiques et les comptes s'affichent.

Vous pouvez alors:

- Supprimer la devise en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
  - Annuler la suppression avec «Quitter ».

### **©** CREATION DES COUPURES

Cet écran permet de créer des coupures de monnaie correspondantes à la devise. Ces coupures sont utilisées dans les opérations faisant appel au billetage.

Saisissez le code agence.

Saisissez le code devise.

Le système affiche le pays ou la zone à qui appartient la devise.

Cliquer sur le bouton « Add » pour augmenter une coupure dans le tableau.

# MENU VIII

# SECURITE

Ce menu est très important dans l'administration d'un système d'information de gestion. Il permet de créer les utilisateurs, les groupes d'utilisateurs, l'application des rôles et droit pour chaque utilisateur ou groupes.

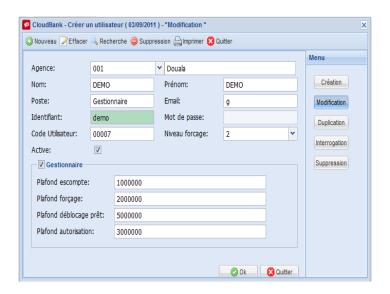
### **GESTION DES UTILISATEURS**

Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau chapitre : Création.
- Modifier les chapitres existants : Modification.
- Consulter les chapitres existants : Interrogation.
- Supprimer un chapitre : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.

### CREATION D'UN UTILISATEUR



Saisissez le code agence.

Saisissez le nom du l'utilisateur.

Saisissez le poste de l'utilisateur ainsi que son e-mail.

Saisissez l'identifiant ainsi que le mot de passe.

Saisissez le code utilisateur.

Choisissez le **niveau de forçage** de l'utilisateur. Cette information permet au système de permettre des modifications des conditions de banque sur les opérations du front et back office, selon les niveaux de variation déterminés lors de la création de la condition.

Cochez la case « activé » pour activer l'utilisateur et lui permettre d'utiliser le système.

Paramétrez les plafonds ci-dessous autorisés pour les gestionnaires de compte :

- Plafond d'Escompte des chèques et effets de commerce : montant maximum d'avance à donner au client avant encaissement de l'effet.
  - Plafond de Forçage : maximum de débit à accorder en compte.
- Plafond de déblocage de prêt : montant maximum de prêt à débloquer.
- plafond d'autorisation : montant maximum d'autorisation (découvert) à paramétrer.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création : l'utilisateur est enregistré.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

### MODIFICATION D'UN UTILISATEUR

Saisissez **l'identifiant** de l'utilisateur.

Le système affiche les caractéristiques paramétrées.

Vous pouvez ensuite modifier les données en dehors de l'identifiant.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

### DUPPLICATION D'UN UTILISATEUR

Saisissez l'identifiant de l'utilisateur.

Le système affiche les caractéristiques paramétrées.

Vous pouvez ensuite modifier les données.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

### INTERROGATION D'UN UTILISATEUR

Saisissez **l'identifiant** de l'utilisateur.



Le système affiche les caractéristiques paramétrées.

Vous ne pouvez pas modifier les données.

Quand vous avez terminé la consultation «Quitter ».

### SUPPRESSION D'UN UTILISATEUR

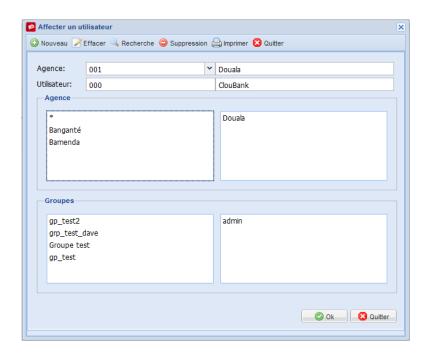
Saisissez l'identifiant de l'utilisateur. Les caractéristiques paramétrées s'affichent

### Vous pouvez alors:

- Supprimer l'utilisateur en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
  - Annuler la suppression avec «Quitter ».

### AFFECTER UN UTILISATEUR

Les utilisateurs sont affectés dans les groupes qui ont des rôles et droit définis d'avance. Une ou plusieurs unités opérationnelles (agence) est en outre attribuée à chaque utilisateur. Son identifiant n'est valide que dans cette unité.



Saisir le code agence.

Saisir le code utilisateur

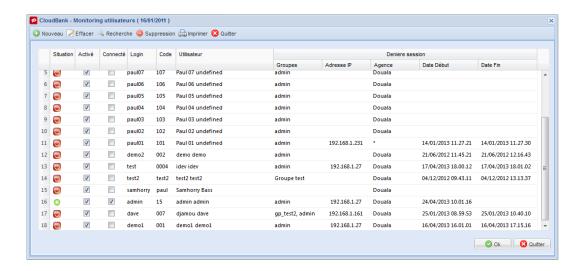
Pour affecter une agence cliquez sur le nom dans le cadre de gauche et glisser dans en maintenant la touche droite de la souris, vers le cadre de droite.

Procéder de la même manière pour affecter les groupes.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création : l'utilisateur est enregistré.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

### **MONITORING UTILISATEURS**

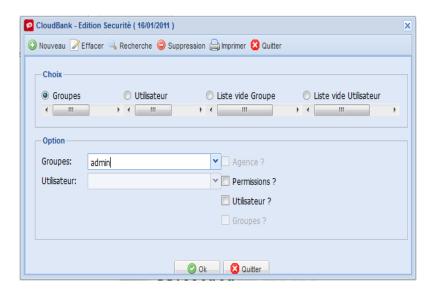


Cet écran vous permet d'avoir en temps réel les informations sur la situation de chaque utilisateur.

Vous avez en outre la possibilité de déconnecter et de désactiver les utilisateurs, en décochant la cases « connecté » ou « activer » puis valider l'action par « Ok ».

### EDITION SECURITE

Vous avez la possibilité d'éditer une liste des autorisations, regroupées par groupe ou par utilisateur.

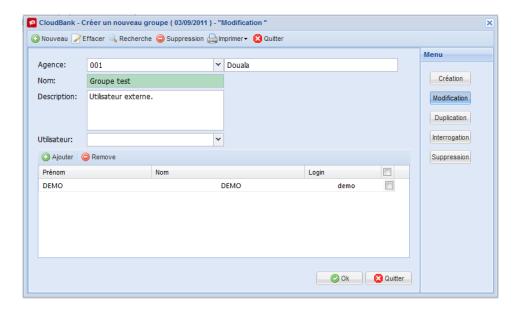


### **GESTION DES GROUPES**

Vous devez tout d'abord spécifier ce que vous souhaitez faire en cliquant sur l'un des boutons de choix.

- Créer un nouveau chapitre : Création.
- Modifier les chapitres existants : Modification.
- Consulter les chapitres existants : Interrogation.
- Supprimer un chapitre : Suppression.

Le menu choisi s'affiche en tête d'écran. Reportez-vous au paragraphe correspondant à votre choix pour la suite de l'opération.



### CREATION D'UN GROUPE

Saisir le code agence.

Saisir le nom du groupe.

Saisir la description du groupe.

Augmenter ou enlever les utilisateurs du groupe en sélectionnant et en cliquant sur le bouton « ajouter » ou « enlever ».

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création.
- Abandonner avec la touche «Quitter ».

### MODIFICATION D'UN GROUPE

Saisir le **nom du groupe**.

Le système affiche les autres données paramétrées.

Vous pouvez ensuite modifier les données en dehors de l'identifiant.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

### **DUPPLICATION D'UN GROUPE**

Saisissez le nom du groupe.

Le système affiche les caractéristiques paramétrées.

Vous pouvez ensuite modifier les données.

Ouand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».

### INTERROGATION D'UN GROUPE

Saisissez le nom du groupe.

Le système affiche les caractéristiques paramétrées.

Vous ne pouvez modifier les données.

Quand vous avez terminé la consultation «Quitter ».

### SUPPRESSION D'UN GROUPE

Saisissez le nom du groupe.

Le système affiche les caractéristiques paramétrées.

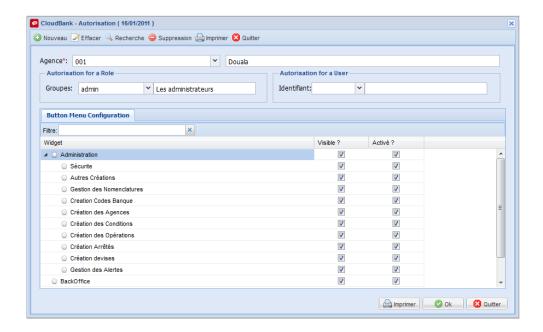
Vous ne pouvez pas modifier les données.

Vous pouvez alors :

- Supprimer l'utilisateur en validant. Attention, cette suppression est irréversible!
  - Annuler la suppression avec «Quitter ».

### **GESTION DES AUTORISATIONS**

### APPLIQUER LES AUTORISATIONS



### Saisir le **code agence**.

Sélectionner un groupe d'utilisateur. Les paramètres de sécurité du groupe sont appliqués à tous les utilisateurs qui font partir du groupe.

Sélectionner un **utilisateur** pour lui donner les paramètres de sécurité particuliers.

En cochant les cases de la colonne « visible », les boutons de menu sont visibles mais inactifs.

En cochant les cases de la colonne « activé », les boutons de menu sont actifs.

Cliquer sur chaque menu dans le tableau pour afficher ces sous menus ou les boutons du formulaire, afin de donner les autorisations.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création.
- Abandonner avec la touche «Ouitter ».

### CREATION NIVEAU FORCAGE

Vous créez les niveaux de forçage à affecter aux utilisateurs qui ont les habilitations pour modifier les conditions pendant une transaction.



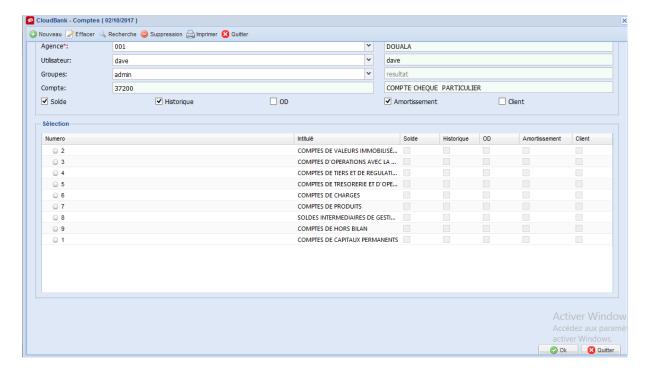
### COMPTE

Ce menu permet d'attribuer des droits aux utilisateurs ou groupe d'utilisateurs sur les chapitres de comptes ou comptes soumis à sécurité.

Saisissez le code de l'agence.

Saisissez l'utilisateur ou le groupe d'utilisateur.

Saisissez le chapitre ou compte soumis à sécurité.



Cochez le(s) case(s) pour lesquelles vous souhaitez attribuer les droits aux utilisateurs ou groupes d'utilisateurs.

Vous pouvez aussi défiler la grille des classes des comptes en double cliquant sur chaque ligne et les sous classes s'afficheront au fur et à mesure.

Valider en cliquant sur le bouton « OK »

Abandonner en cliquant sur le bouton « Quitter »

## **MENU IX**

# ESTIONS DES ALERTES

Une alerte est un message destiné à un client et/ou à un chargé de clientèle et revêt un caractère d'information visant à améliorer la qualité du service et du suivi de la clientèle.

On distingue plusieurs typologies d'alertes : bancaire quotidien, bancaire exceptionnel, comportemental et autres.

Pour chaque alerte, on renseigne les caractéristiques principales de l'alerte, règles de gestion de déclenchement, de couverture clients, de durée de vie de distribution et d'apurement.

### Les alertes peuvent être :

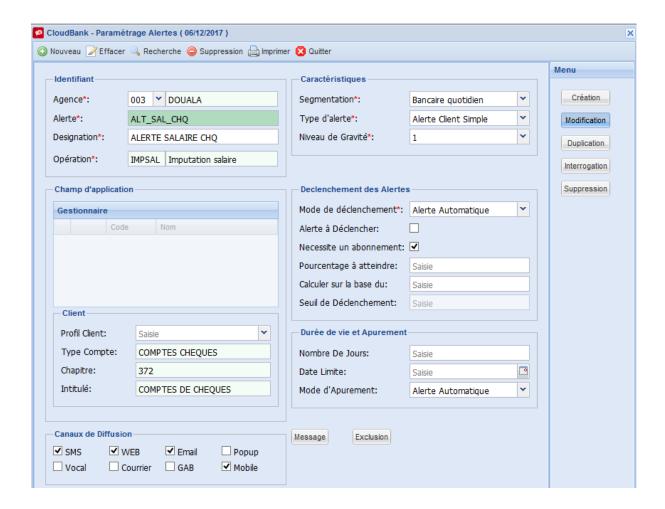
- Déclenchées automatiquement.
- Issues d'une saisie manuelle.
- Alimentées à partir d'un applicatif externe.

Les déclenchements automatiques font référence à une liste et une codification d'alertes fournies par CloudBank.

Ces alertes sont déclenchées à partir de plusieurs programmes exécutés en traitement de fin de journée.

Une transaction permet de saisir les alertes gérées manuellement et d'alimenter le stock d'alerte en temps réel.

### PARAMETRAGE DES ALERTES



Saisir le code de l'alerte.

Saisir le code du message à transmettre au destinataire de l'alerte.

Saisir le code Opération.

Saisir la **segmentation** de l'alerte (bancaire quotidien, bancaire exceptionnel, comportemental et autres).

Précisez le type d'alerte (client, gestionnaire).

Niveau de gravité: il s'agit d'indiquer le niveau d'urgence de l'alerte (0,1,2,3,4..).

Champ d'application : si vous cochez client, vous devez préciser si nécessaire :

- Le profil client.
- Le type de compte.
- Le chapitre du compte.

Choisir le mode de déclanchement de l'alerte (automatique ou manuel).

Cochez la case **Alerte à déclencher** si le déclenchement est subordonné à l'une des contraintes suivantes que vous devez également renseigner :

- A partir du (saisir la date).
- Nombre de jour (préciser le nombre du jour).
- Pourcentage à atteindre (saisir le pourcentage).
- Calculé sur la base du (saisir la base du calcul).
- Seuil de déclanchement (saisir un montant planché).

Cochez les cases pour préciser le ou les canaux de diffusion du message :

- SMS (sur téléphone portable).
- Web (sur le portail web de la banque).
- E-mail (dans la boite mail du destinataire).
- Vocal (par message vocal sur téléphone ou web).
- GAB (sur l'écran du quichet automatique de billet).
- Courier (imprimer et transmis par courriers physique).

Saisir les informations sur la durée de vie et l'apurement de l'alerte :

- Nombre de jours.
- Date limite d'envoi du message.
- Mode d'apurement (automatique ou manuel).
- Niveau requis

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

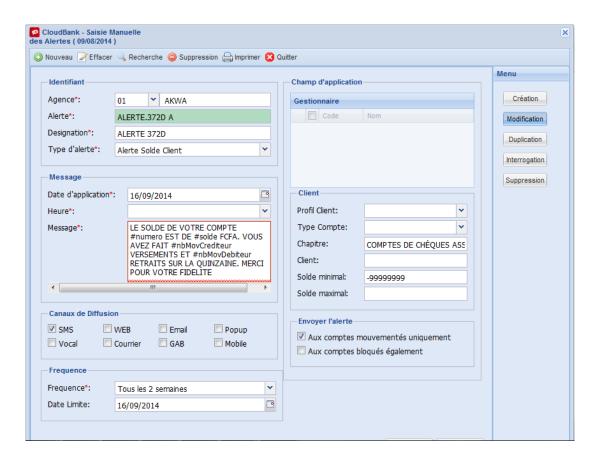
- Valider la création : l'alerte est enregistré.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

Vous avez la possibilité d'exclure les clients ne désirant pas souscrire aux alertes SMS.

Vous avez la possibilité de modifier, interroger et supprimer une alerte en cliquant sur le bouton à droite de l'écran.

### SAISIE MANUEL DES ALERTES

Le fonctionnement est presque identique au précèdent formulaires, sauf qu'il est possible d'envoyer les messages instantanés.



Saisir le code de l'alerte.

Saisir la désignation de l'alerte.

Précisez le type d'alerte (client, gestionnaire).

Niveau de gravité: il s'agit d'indiquer le niveau d'urgence de l'alerte (0,1,2,3,4..).

Champ d'application : si vous cochez client, vous devez préciser si nécessaire :

- Le profil client.
- Le type de compte.
- Le chapitre du compte.

Si le champ d'application porte sur le gestionnaire : recherche possible sur le gestionnaire et sur l'utilisateur destinataire du message (cet utilisateur doit avoir le code gestionnaire sélectionné).

Si le champ d'application de l'alerte doit porter sur un client : recherche possible sur le client.

Cochez les cases pour préciser le ou les canaux de diffusion du message :

- SMS (sur téléphone portable).
- Web (sur le portail web de la banque).
- E-mail (dans la boite mail du destinataire).
- Vocal (par message vocal sur téléphone ou web).
- GAB (sur l'écran du guichet automatique de billet).

Renseigner la date et l'heure d'envoi du message.

Saisie obligatoire d'un message générique pour l'alerte : ce message est pré affiché avec la désignation étendue qui est renseignée dans le paramétrage de l'alerte. Ce message est modifiable.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création : l'alerte est enregistré.
- Abandonner la création avec la touche «Quitter ».

### Suppression d'une alerte manuelle :

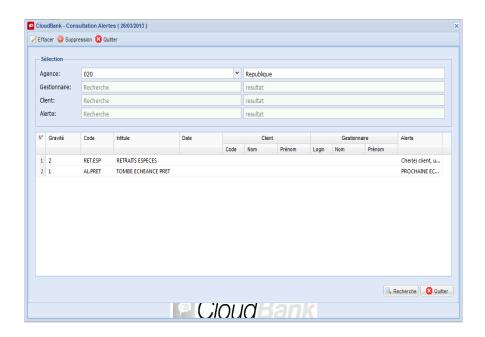
Cliquer sur le bouton suppression du menu de gauche. Après saisie du **numéro de l'alerte** (recherche possible) :

- Affichage des caractéristiques générales de l'alerte, du champ d'application, du message générique.
- Affichage dans le tableau des canaux qui on été personnalisés (la case est cochée).

Ensuite, après validation, l'alerte est supprimée.

### **CONSULTATION DES ALERTES**

Cette transaction permet Consulter les alertes selon le gestionnaire choisi et éventuellement le client et le type d'alerte choisie.



Saisir le code gestionnaire.

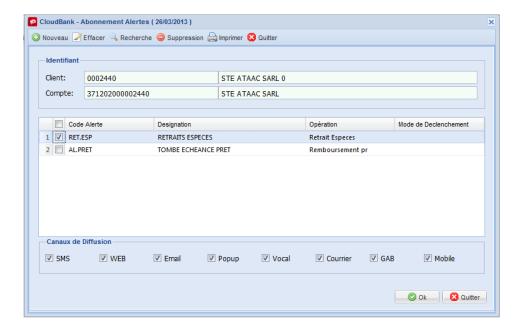
Saisir le code client.

Saisir le code alerte.

Valider par « OK » pour afficher dans le tableau. Le **bouton détail** permet d'afficher l'intégralité du message.

### ABONEMENT AUX ALERTES

Permet de paramétrer les alertes qui nécessitent un abonnement préalable du client. Notons qu'il est possible de paramétrer les frais sur les alertes transmis aux clients.



Saisir le code client ou le numéro du compte.

Le système affiche les alertes disponibles.

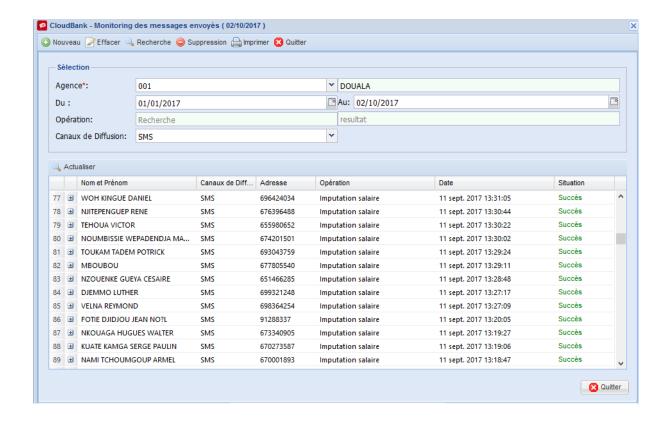
Cochez la case pour sélectionner la ou les alertes.

Sélectionner le ou les canaux de transmission.

Validez par le bouton « Ok » pour créer l'abonnement.

### MONITORING DES MESSAGES ENVOYES

Ce menu permet de monitorer les messages envoyés aux clients pour des opérations effectuées sur les comptes.



Saisissez le code de l'agence.

Saisissez la période de date à laquelle vous souhaitez monitorer.

Saisissez une opération bien précise si vous souhaitez restreinte la recherche.

Choisissez le canal de diffusion des messages envoyés.

Abandonner en cliquant sur le bouton « Quitter »

## **MENU X**

# onfiguration opérateurs

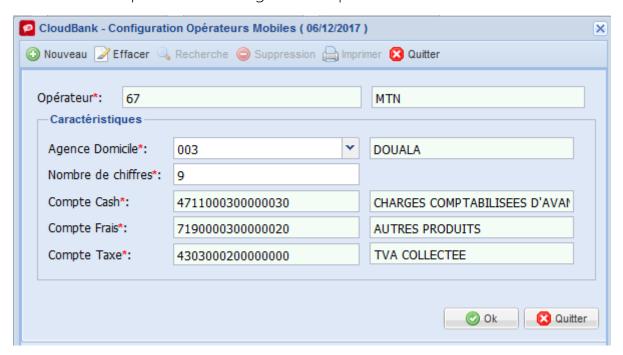
mobiles

Ce menu vous permet de gérer les transactions mobiles.

Le traitement des transactions mobiles est constitué de deux étapes :

- La configuration des opérateurs mobiles.
- Les transactions mobiles (dépôt Momo et retrait Momo).

Ce menu vous permet de configurer les opérateurs mobiles.



Saisir le code de l'opérateur et sa désignation.

Saisir le code de l'agence domicile.

Saisir le **numéro de chiffres** téléphonique.

Saisir le compte cash.

Saisir le compte frais qui percevra les commissions sur les transactions mobiles effectuées.

Saisir le compte taxe.

Quand vous avez terminé la saisie, vous pouvez :

- Valider la création.
- Abandonner avec la touche «Quitter ».

## **MENU XI**

# ournisseurs de factures

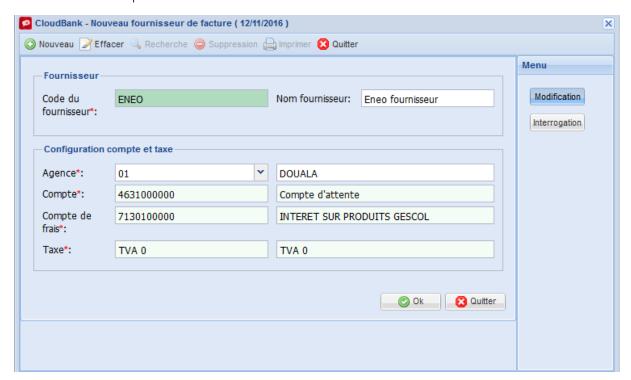
Ce menu vous permet de gérer le paiement des factures Eneo.

Le traitement du paiement des factures est constitué de trois étapes :

- La création du fournisseur Eneo et des comptes associés.
- La création des commissions sur paiement des factures Eneo.
- le paiement des factures Eneo à partir du compte d'un client ou de la caisse.

### **©** CREATION FOURNISSEURS DES FACTURES

Ce menu vous permet de créer les différents fournisseurs de factures.



Attribuez un code au fournisseur.

Saisissez le nom du fournisseur.

Saisissez le code agence.

Saisissez le compte d'attente.

Saisissez le compte de frais.

Saisissez la taxe

Valider la saisie en cliquant sur OK ou abandonner en cliquant sur quitter.

### MODIFICATION D'UN FOURNISSEUR DE FACTURE

Saisir le nom du fournisseur.

Le système affiche les autres données paramétrées.

Vous pouvez ensuite modifier les données.

Quand vous avez terminé la modification vous avez le choix entre :

- Valider la modification.
- Abandonner la modification en cliquant la touche «Quitter ».



### INTERROGATION D'UN FOURNISSEUR DE FACTURE

Saisissez le nom du fournisseur.

Le système affiche les caractéristiques paramétrées.

Vous ne pouvez modifier les données.

Quand vous avez terminé la consultation «Quitter ».